



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION LORRAINE

SECRETARIAT GÉNÉRAL
POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES

ARRÊTÉ

S.G.A.R. n° 2012- 538 en date du 20 DEC. 2012

**portant délimitation des zones vulnérables aux pollutions
par les nitrates d'origine agricole sur le bassin Rhin-Meuse**

oooo

**LE PRÉFET DE LA RÉGION LORRAINE,
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SECURITE EST,
PRÉFET COORDONNATEUR DU BASSIN RHIN-MEUSE,
PRÉFET DE LA MOSELLE,
CHEVALIER DANS L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE,**

VU la directive (CEE) n° 91-676 du Conseil des Communautés Economiques Européennes du 12 décembre 1991, concernant la protection des eaux contre la pollution par les nitrates à partir de sources agricoles ;

VU les articles R 211-75 à R 211-79 du Code de l'environnement relatifs à la délimitation des zones vulnérables aux pollutions par les nitrates ;

VU l'arrêté ministériel du 16 mai 2005, modifié par l'arrêté du 27 octobre 2010, portant délimitation des bassins ou groupements de bassins en vue de l'élaboration et de la mise à jour des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux ;

VU l'arrêté SGAR n° 2007-272 en date du 23 juillet 2007 portant délimitation des zones vulnérables aux pollutions par les nitrates d'origine agricole sur le bassin Rhin-Meuse et son arrêté modificatif n° 2008-251 en date du 18 juillet 2008 ;

VU la circulaire n°DEVL1134947C du 22 décembre 2011 relative au réexamen de la liste des zones vulnérables au titre de la directive n° 91/676/CEE du 12 décembre 1991 concernant la protection des eaux contre la pollution par les nitrates à partir de sources agricoles, dite directive « nitrates » ;

VU les avis des Conseils Départementaux de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques des Ardennes en date du 4 octobre 2012, de la Haute-Marne en date du 11 septembre 2012, de la Meurthe-et-Moselle en date du 20 septembre 2012, de la Meuse en date du 17 septembre 2012, de la Moselle en date du 27 septembre 2012, du Bas-Rhin en date du 10 octobre 2012, du Haut-Rhin en date du 4 octobre 2012 et des Vosges en date du 18 septembre 2012 ;

VU les avis des Conseils Généraux, des Chambres Départementales d'Agriculture, des Conseils Régionaux et des Chambres Régionales d'Agriculture du bassin Rhin-Meuse ;

VU la délibération n°2012/21 du comité de bassin Rhin-Meuse du 30 novembre relative à l'avis sur le projet de révision des zones vulnérables ;

CONSIDÉRANT que les Conseils Généraux des Ardennes, de la Haute-Marne, de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, de la Moselle, du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et des Vosges ont été saisis pour avis respectivement le 13 août 2012, le 17 août 2012, le 14 août 2012, le 17 août 2012, le 10 août 2012, le 14 août 2012, le 6 septembre 2012 et le 17 septembre 2012 ;

CONSIDÉRANT que les Chambres Départementales d'Agriculture des Ardennes, de la Haute-Marne, de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, de la Moselle, du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et des Vosges ont été saisis pour avis respectivement le 13 août 2012, le 17 août 2012, le 10 août 2012, le 17 août 2012, le 10 août 2012, le 11 août 2012, le 6 septembre 2012 et le 12 septembre 2012 ;

CONSIDÉRANT que les Conseils Régionaux d'Alsace, de Champagne-Ardenne et de Lorraine ont été saisis pour avis respectivement le 20 août 2012, le 14 août 2012 et le 6 août 2012 ;

CONSIDÉRANT que les Chambres Régionales d'Agriculture d'Alsace, de Champagne-Ardenne et de Lorraine ont été saisis pour avis respectivement le 20 août 2012, le 14 août 2012 et le 6 août 2012 ;

SUR proposition de Madame la Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er}

Les zones désignées vulnérables aux pollutions par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Rhin-Meuse sont constituées des territoires des communes dont la liste est annexée au présent arrêté.

ARTICLE 2

Cette délimitation des zones vulnérables est rendue publique. Un extrait du présent arrêté sera affiché dans les mairies des communes concernées mentionnées en annexe.

ARTICLE 3

L'arrêté SGAR n° 2007-272 en date du 23 juillet 2007 portant délimitation des zones vulnérables aux pollutions par les nitrates d'origine agricole sur le bassin Rhin-Meuse et son arrêté modificatif n° 2008-251 en date du 18 juillet 2008 sont abrogés.

ARTICLE 4 :

Les Préfets des départements des Ardennes, de la Haute-Marne, de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, de la Moselle, du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et des Vosges, et la Directrice régionale de l'environnement de Lorraine, Déléguée de Bassin Rhin-Meuse, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs des préfectures de ces départements et de la région Lorraine.

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de deux mois, à compter des mesures de publication.

**LE PRÉFET DE LA RÉGION LORRAINE,
PRÉFET COORDONNATEUR
DU BASSIN RHIN-MEUSE,**



Nacer MEDDAH

POUR COPIE CONFORME A L'ORIGINAL

Pour le Préfet,
M. le Préfet
de la Région Lorraine

Bénédicte FRADAYROL MARTINELLI

**LISTE DES COMMUNES CLASSÉES EN ZONE VULNÉRABLE
DANS LE BASSIN RHIN-MEUSE**

Département des Ardennes

BAALONS	LOUVERGNY	SINGLY
CHAGNY	OMONT	SURY
LE CHESNE	REMILLY-LES-POTHEES	VILLERS-LE-TILLEUL
HAUDRECY	SAINT-MARCEL	VILLERS-LE-TOURNEUR
LA HORGNE	SAUVILLE	

Département de la Haute Marne

Toutes les communes de ce département situées dans le bassin Rhin-Meuse.

Département de la Meurthe-et-Moselle

ABAUCOURT	BEY-SUR-SEILLE	DOLCOURT
ABBEVILLE-LES-CONFLANS	BEZANGE-LA-GRANDE	DOMEVRE-EN-HAYE
ABONCOURT	BEZAUMONT	DOMMARTIN-LA-CHAUSSEE
AFFLEVILLE	BICQUELEY	DOMPRIX
ALLAIN	BOISMONT	DONCOURT-LES-CONFLANS
ALLAMONT	BONCOURT	DONCOURT-LES-LONGUYON
ALLONDRELLE-LA-MALMAISON	MONT-BONVILLERS	EPIEZ-SUR-CHIERS
ANDERNY	BOUILLONVILLE	EPLY
ANOUX	BOUXIERES-AUX-CHENES	ERROUVILLE
ARMAUCOURT	BOUXIERES-SOUS-FROIDMONT	ESSEY-ET-MAIZERAIS
ARNAVILLE	BRAINVILLE	EUVEZIN
ARRACOURT	BREHAIN-LA-VILLE	FAVIERES
ARRAYE-ET-HAN	BRIEY	FEY-EN-HAYE
ATHIENVILLE	BRIN-SUR-SEILLE	FILLIERES
AUBOUE	BRUVILLE	FLEVILLE-LIXIERES
AUDUN-LE-ROMAN	BULLIGNY	FLIREY
AVILLERS	CHAMBLEY-BUSSIERES	FRESNOIS-LA-MONTAGNE
AVRAINVILLE	CHARENCEY-VEZIN	FRIAUVILLE
AVRIL	CHAREY	GEMONVILLE
BAGNEUX	CHENICOURT	GERMINY
BARISEY-AU-PLAIN	CHENIERES	GEZONCOURT
BARISEY-LA-COTE	CLEMERY	GIRAUMONT
LES BAROCHES	COLMEY	GONDRECOURT-AIX
BASLIEUX	COLOMBEY-LES-BELLES	GORCY
BATILLY	CONFLANS-EN-JARNISY	GRAND-FAILLY
BAYONVILLE-SUR-MAD	CONS-LA-GRANDVILLE	GRIMONVILLER
BAZAILLES	COSNES-ET-ROMAIN	GRISCOURT
BEAUMONT	CREPEY	HAGEVILLE
BECHAMPS	CREVIC	HAN-DEVANT-PIERREPONT
BELLEAU	CREZILLES	HANNONVILLE-SUZEMONT
BELLEVILLE	CRUSNES	HATRIZE
BERNECOURT	CUSTINES	HAUCOURT-MOULAINE
BETTAINVILLERS	CUTRY	HERSERANGE
BEUVEILLE	DAMPVITOUX	HOMECOURT
BEUVEZIN	DEUXVILLE	HUSSIGNY-GODBRANGE
BEUVILLERS	DIEULOUARD	JAILLON

JARNY
JAULNY
JEANDELAINCOURT
JEANDELIZE
JEZAINVILLE
JOEUF
JOPPECOURT
JOUAVILLE
JOULDREVILLE
JUVRECOURT
LABRY
LAIX
LANDREMONT
LANDRES
LANFROICOURT
LANTEFONTAINE
LARONXE
LESMENILS
LETRICOURT
LEXY
LEYR
LIMEY-REMENAUVILLE
LIRONVILLE
LIVERDUN
LOISY
LONGLAVILLE
LONGUYON
LONGWY
LUBEY
MAILLY-SUR-SEILLE
MAIRY-MAINVILLE
MAIXE
MALAVILLERS
MAMEY
MANCE
MANCIEULLES
MANONVILLE
MARBACHE
MARS-LA-TOUR
MARTINCOURT
MAZERULLES
MERCY-LE-BAS
MERCY-LE-HAUT
MEXY
MILLERY
MOINEVILLE
MOIVRONS
MONCEL-SUR-SEILLE
MONTAUVILLE

MONTIGNY-SUR-CHIERS
MONT-SAINT-MARTIN
MONT-SUR-MEURTHE
MORFONTAINE
MORVILLE-SUR-SEILLE
MOUAVILLE
MOUTIERS
MOUTROT
MURVILLE
NOMENY
NORROY-LE-SEC
NOVIANT-AUX-PRES
OCHEY
OLLEY
ONVILLE
OTHE
OZERAILLES
PANNES
PETIT-FAILLY
PHLIN
PIENNES
PIERRE-LA-TREICHE
PIERREPONT
POMPEY
PORT-SUR-SEILLE
PRENY
PREUTIN-HIGNY
PUXE
PUXIEUX
RAUCOURT
RECHICOURT-LA-PETITE
REHAINVILLER
REHON
REMBERCOURT-SUR-MAD
ROGEVILLE
ROSIERES-EN-HAYE
ROUVES
SAINT-AIL
SAINT-BAUSSANT
SAINT-CLEMENT
SAINTE-GENEVIEVE
SAINT-JEAN-LES-LONGUYON
SAINT-JULIEN-LES-GORZE
SAINT-MARCEL
SAINT-PANCRE
SAINT-SUPPLET
SAIZERAIS
SANCY
SAULNES

SAULXEROTTE
SEICHEPREY
SELAINCOURT
SERROUVILLE
SEXEY-AUX-FORGES
SORNEVILLE
SPONVILLE
TELLANCOURT
THEY-SOUS-VAUDEMONT
THEZEY-SAINT-MARTIN
THIAUCOURT-REGNIEVILLE
THIL
THUILLEY-AUX-GROSEILLES
THUMEREVILLE
TIERCELET
TRAMONT-EMY
TRAMONT-LASSUS
TRAMONT-SAINT-ANDRE
TREMBLECOURT
TRIEUX
TRONVILLE
TUCQUEGNIEUX
UGNY
VALLEROY
VANDELAINVILLE
VAUDEMONT
VIEVILLE-EN-HAYE
VILCEY-SUR-TREY
VILLE-AU-MONTOIS
VILLE-AU-VAL
VILLECEY-SUR-MAD
VILLE-HOUDLEMONT
VILLERS-EN-HAYE
VILLERS-LA-CHEVRE
VILLERS-LA-MONTAGNE
VILLERS-LE-ROND
VILLERS-LES-MOIVRONS
VILLERUPT
VILLE-SUR-YRON
VILLETTE
VITERNE
VIVIERS-SUR-CHIERS
WAVILLE
XAMMES
XERMAMENIL
XIVRY-CIRCOURT
XONVILLE

Département de la Meuse

ABAUCCOURT-HAUTCOURT
AMANTY
AMEL-SUR-L'ETANG
APREMONT-LA-FORET
ARRANCY-SUR-CRUSNE
AUTREVILLE-SAINT-LAMBERT
AVILLERS-SAINT-CROIX
AVIOTH
BAALON
BANTHEVILLE
BAZEILLES-SUR-OTHAIN

BENEY-EN-WOEVRE
BETHELAINVILLE
BEZONVAUX
BLANZEE
BOINVILLE-EN-WOEVRE
BONZEE
BOUCONVILLE-SUR-MADT
BOULIGNY
BRAQUIS
BREUX
BRIXEY-AUX-CHANOINES

BROUENNES
BROUSSEY-RAULECOURT
BUREY-EN-VAUX
BUREY-LA-COTE
BUXIERES-SOUS-LES-COTES
BUZY-DARMONT
CHALAINES
CHAMPOUGNY
CHATILLON-SOUS-LES-COTES
CHAUVENCY-LE-CHATEAU
CHAUVENCY-SAINT-HUBERT

COMBRES-SOUS-LES-COTES
DAMLoup
DIEPPE-SOUS-DOUAUMONT
DOMMARTIN-LA-MONTAGNE
DOMMARRY-BARONCOURT
DOMREMY-LA-CANNE
DONCOURT-AUX-TEMPLIERS
DOUAUMONT
DUZEY
ECOUVIEZ
EIX
LES EPARGES
EPIEZ-SUR-MEUSE
ETAIN
ETON
FLASSIGNY
FLEURY-DEVANT-DOUAUMONT
FOAMEIX-ORNEL
FREMEREVILLE-SOUS-LES-COTES
FRESNES-EN-WOEVRE
FROMZEY
GENICOURT-SUR-MEUSE
GEVILLE
GINCREY
GIRAUVOISIN
GOURAINCOURT
GOUSSAINCOURT
GRIMAUCOURT-EN-WOEVRE
GUSSAINVILLE
HAN-LES-JUVIGNY
HANNONVILLE-SOUS-LES-COTES
HARVILLE
HAUDIOMONT
HEIPPES
HENNEMONT
HERBEUVILLE
HERMEVILLE-EN-WOEVRE
HEUDICOURT-SOUS-LES-COTES
INOR
IRE-LE-SEC
JONVILLE-EN-WOEVRE
JUVIGNY-SUR-LOISON
LABEUVILLE
LACHAUSSEE
LAHAYVILLE
LAMOUILLY
LANHERES

LATOUR-EN-WOEVRE
LEMMES
LOUPMONT
LOUPPY-SUR-LOISON
MAIZERAY
MALANCOURT
MANHEULLES
MARCHEVILLE-EN-WOEVRE
MARTINCOURT-SUR-MEUSE
MARVILLE
MAUCOURT-SUR-ORNE
MAXEY-SUR-VAISE
MOGEVILLE
MONTBRAS
MONTIGNY-LES-VAUCOULEURS
MONTMEDY
MONTSEC
MORANVILLE
MORGEMOULIN
MOULAINVILLE
MOULINS-SAINT-HUBERT
MOULOTTE
MUZERAY
NEPVANT
NEUVILLE-LES-VAUCOULEURS
NIXEVILLE-BLERCOURT
NONSARD-LAMARCHE
NOUILLONPONT
OLIZY-SUR-CHIERS
ORNES
OURCHES-SUR-MEUSE
PAGNY-LA-BLANCHE-COTE
PAREID
PARFONDRIPT
PILLON
PINTHEVILLE
POUILLY-SUR-MEUSE
QUINCY-LANDZECOURT
RAMBUCOURT
REMOIVILLE
RIAVILLE
RICHECOURT
RIGNY-LA-SALLE
RIGNY-SAINT-MARTIN
LES ROISES
ROMAGNE-SOUS-MONTFAUCON
RONVAUX

ROUVRES-EN-WOEVRE
ROUVROIS-SUR-OTHAIN
RUPT-EN-WOEVRE
RUPT-SUR-OTHAIN
SAINT-GERMAIN-SUR-MEUSE
SAINT-HILAIRE-EN-WOEVRE
SAINT-JEAN-LES-BUZY
SAINT-JULIEN-SOUS-LES-COTES
SAINT-LAURENT-SUR-OTHAIN
SAINT-MAURICE-SOUS-LES-COTES
SAINT-PIERREVILLERS
SAINT-REMY-LA-CALONNE
SAULX-LES-CHAMPLON
SAUVIGNY
SENON
SEPVIGNY
SORBEY
SPINCOURT
STENAY
TAILLANCOURT
THILLOT
THONNE-LA-LONG
THONNE-LE-THIL
THONNE-LES-PRES
THONNELLE
TRESAUVAUX
UGNY-SUR-MEUSE
VARNEVILLE
VAUCOULEURS
VAUDEVILLE-LE-HAUT
VAUDONCOURT
VAUX-DEVANT-DAMLoup
VELOSNES
VERNEUIL-GRAND
VERNEUIL-PETIT
VIGNEULLES-LES-HATTONCHATEL
VIGNEUL-SOUS-MONTMEDY
VILLECLOYE
VILLE-EN-WOEVRE
VILLERS-SOUS-PAREID
VOUTHON-BAS
VOUTHON-HAUT
WARCQ
WATRONVILLE
WOEL
XIVRAY-ET-MARVOISIN

Département de la Moselle

ABONCOURT-SUR-SEILLE
ACHAIN
AJONCOURT
ALAINCOURT-LA-COTE
AMANVILLERS
AMELECOURT
APACH
ARS-LAQUENEXY
ASSENONCOURT
ATTILLONCOURT
AUGNY
AULNOIS-SUR-SEILLE
AZOUDANGE

BASSE-HAM
BASSING
BELLANGE
BELLES-FORETS
BEZANGE-LA-PETITE
BIDESTROFF
BIONCOURT
BLANCHE-EGLISE
BOURGALTROFF
BOURDONNAY
BUCHY
BURLIONCOURT
CHAMBREY

CHATEAU-SALINS
CHATEAU-VOUE
CHATEL-SAINT-GERMAIN
CHEMINOT
CHERISEY
CHESNY
COIN-LES-CUVRY
COIN-SUR-SEILLE
CONTHIL
CONTZ-LES-BAINS
CORNAY-SUR-MOSELLE
CRAINCOURT
CUTTING

CUVRY
 DALHAIN
 DELME
 DESSELING
 DIEUZE
 DOMNOM-LES-DIEUZE
 DONJEU
 DONNELAY
 FEY
 FLEURY
 FOSSIEUX
 FOVILLE
 FRESNES-EN-SAULNOIS
 FRIBOURG
 GELUCOURT
 GERBECOURT
 GOIN
 GORZE
 GRAVELOTTE
 GREMECEY
 GUEBESTROFF
 GUEBLANGE-LES-DIEUZE
 GUEBLING
 GUERMANGE
 HABOUDANGE
 HAMPONT
 HARAUCOURT-SUR-SEILLE
 HUNTING
 JALLAUCOURT
 JURY
 JUVELIZE
 KIRSCH-LES-SIERCK
 KIRSCHNAUMEN
 LAUNSTROFF
 LEMONCOURT
 LEY
 LEZEY
 LIDREZING

LIEHON
 LINDRE-BASSE
 LINDRE-HAUTE
 LIOCOURT
 LORRY-MARDIGNY
 LOUVIGNY
 LUBECOURT
 MAIZIERES-LES-VIC
 MALAUCOURT-SUR-SEILLE
 MANDEREN
 MANHOUE
 MARIEULLES
 MARLY
 MARSAL
 MECLEUVES
 MERSCHWEILLER
 METZ
 MONCOURT
 MONTENACH
 MONTIGNY-LES-METZ
 MORHANGE
 MORVILLE-LES-VIC
 MOYENVIC
 MULCEY
 OBRECK
 OMMERAY
 ORIOCOURT
 ORNY
 PAGNY-LES-GOIN
 PELTRE
 PETTONCOURT
 PEVANGE
 POMMERIEUX
 PONTOY
 POUILLY
 POURNOY-LA-CHETIVE
 POURNOY-LA-GRASSE
 PUTTIGNY

PUZIEUX
 RACRANGE
 REMELING
 RETTEL
 REZONVILLE
 RICHE
 RITZING
 RORBACH-LES-DIEUZE
 ROZERIEULLES
 RUSTROFF
 SAILLY-ACHATEL
 SAINT-JURE
 SAINT-MEDARD
 SALONNES
 SECOURT
 SIERCK-LES-BAINS
 SILLEGNY
 SILLY-EN-SAULNOIS
 SOLGNE
 SOTZELING
 TARQUIMPOL
 TINCRY
 VAL-DE-BRIDE
 VANNECOURT
 VAXY
 VERGAVILLE
 VERNEVILLE
 VERNY
 VIC-SUR-SEILLE
 VIGNY
 VIONVILLE
 VULMONT
 WALDWISSE
 WUISSE
 XANREY
 XOCOURT
 ZARBELING
 ZOMMANGE

Département du Bas-Rhin

ACHENHEIM
 ALTECKENDORF
 ALTORF
 ARTOLSHEIM
 ASCHBACH
 AUENHEIM
 AVOLSHEIM
 BALBRONN
 BALDENHEIM
 BARR
 BATZENDORF
 BEINHEIM
 BENFELD
 BERGBIETEN
 BERNARDSWILLER
 BERNOLSHEIM
 BERSTETT
 BERSTHEIM
 BIBLISHEIM
 BIETLENHEIM
 BILWISHEIM
 BINDERNHEIM

BISCHHEIM
 BISCHOFFSHEIM
 BISCHWILLER
 BLAESHEIM
 BLIENSCHWILLER
 BOERSCH
 BOESENBIESEN
 BOLSENHEIM
 BOOFZHEIM
 BOOTZHEIM
 BOSENDORF
 BOURGHEIM
 BOUXWILLER
 BREUSCHWICKERSHEIM
 BRUMATH
 CHATENOIS
 DACHSTEIN
 DAHLENHEIM
 DAMBACH-LA-VILLE
 DANGOLSHEIM
 DAUENDORF
 DIEBOLSHEIM

DIEFFENTHAL
 DINGSHEIM
 DINSHEIM-SUR-BRUCHE
 DONNENHEIM
 DORLISHEIM
 DOSENHEIM-KOCHERSBERG
 DRUSENHEIM
 DUNTZENHEIM
 DUPPIGHEIM
 DURNINGEN
 DUTTLENHEIM
 EBERSHEIM
 EBERSMUNSTER
 ECKBOLSHEIM
 ECKWERSHEIM
 EICHHOFFEN
 ELSENHEIM
 ENTZHEIM
 EPFIG
 ERGERSHEIM
 ERNOLSHEIM-BRUCHE
 ERSTEIN

ESCHAU	KRIEGSHEIM	RITTERSHOFFEN
ESCHBACH	KURTZENHOUSE	ROESCHWOOG
FEGERSHEIM	KUTTOLSHEIM	ROHR
FESSENHEIM-LE-BAS	LAMPERTHEIM	ROHRWILLER
FLEXBOURG	LANDERSHEIM	ROPPENHEIM
FORSTFELD	LAUTERBOURG	ROSENWILLER
FRIEDOLSHEIM	LEUTENHEIM	ROSHEIM
FRIESENHEIM	LIMERSHEIM	ROSSFELD
FURDENHEIM	LINGOLSHEIM	ROTTELSHEIM
GEISPOLLSHEIM	LIPSHEIM	ROUNTZENHEIM
GERSTHEIM	MACKENHEIM	SAASENHEIM
GERTWILLER	MAENNOLSHEIM	SAESSOLSHEIM
GEUDERTHEIM	MARCKOLSHEIM	SAINT-NABOR
GINGSHEIM	MARLENHEIM	SAINT-PIERRE
GOUGENHEIM	MATZENHEIM	SAND
GOXWILLER	MEISTRATZHEIM	SCHAEFFERSHEIM
GRESSWILLER	MINVERSHEIM	SCHAFFHOUSE-SUR-ZORN
GRIES	MITTELBERGHEIM	SCHAFFHOUSE-PRES-SELTZ
GRIESHEIM-PRES-MOLSHEIM	MITTELHAUSBERGEN	SCHARRACHBERGHEIM-IRMSTETT
GRIESHEIM-SUR-SOUFFEL	MITTELHAUSEN	SCHEIBENHARD
HAGUENAU	MITTELSCHAEFFOLSHEIM	SCHERWILLER
HANDSCHUHEIM	MOLSHEIM	SCHILTIGHEIM
HANGENBIETEN	MOMMENHEIM	SCHIRRHEIM
HATTEN	MORSCHWILLER	SCHIRRHOFFEN
HEIDOLSHEIM	MOTHERN	SCHNERSHEIM
HEILIGENSTEIN	MUNCHHAUSEN	SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER
HERBSHEIM	MUNDOLSHEIM	SCHWINDRATZHEIM
HERRLISHEIM	MUSSIG	SCHWOBSHEIM
HESSENHEIM	MUTTERSCHOLTZ	SELESTAT
HILSENHEIM	MUTZENHOUSE	SELTZ
HINDISHEIM	MUTZIG	SERMERSHEIM
HIPSHEIM	NEEWILLER-PRES-LAUTERBOURG	SESSENHEIM
HOCHFELDEN	NEUWILLER-LES-SAVERNE	SOUFFELWEYERSHEIM
HOCHSTETT	NIEDERHAUSBERGEN	SOUFFLENHEIM
HOENHEIM	NIEDERLAUTERBACH	SOULTZ-LES-BAINS
HOERDT	NIEDERNAI	STATTMATTEN
HOFFEN	NIEDERROEDERN	STILL
HOHATZENHEIM	NIEDERSCHAEFFOLSHEIM	STOTZHEIM
HOHENGOEFT	NORDHEIM	STUNDWILLER
HOHFRAKENHEIM	NORDHOUSE	STUTZHEIM-OFFENHEIM
HOLTZHEIM	NOTHALTEN	SUNDHOUSE
HURTIGHEIM	OBENHEIM	SURBOURG
HUTTENDORF	BETSCHDORF	TRAEENHEIM
HUTTENHEIM	OBERHAUSBERGEN	TRUCHTERSHEIM
ICHTRATZHEIM	OBERHOFFEN-SUR-MODER	UHLWILLER
ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN	OBERNAI	UTTENHEIM
INGENHEIM	OBERROEDERN	VALFF
INNENHEIM	OBERSCHAEFFOLSHEIM	LA VANCELLE
ITTENHEIM	ODRATZHEIM	VENDENHEIM
ITTERSWILLER	OHLUNGEN	WAHLENHEIM
NEUGARTHEIM-ITTLENHEIM	OHENENHEIM	WALBOURG
KALTENHOUSE	OLWISHEIM	WALTENHEIM-SUR-ZORN
KAUFFENHEIM	ORSCHWILLER	WANGEN
KERTZFELD	OSTHOFFEN	WASSELONNE
KESSELDORF	OSTHOUSE	WEITBRUCH
KIENHEIM	OSTWALD	WESTHOFFEN
KINTZHEIM	OTTROTT	WESTHOUSE
KIRCHHEIM	PFETTISHEIM	WESTHOUSE-MARMOUTIER
KLEINGOEFT	PFULGRIESHEIM	WEYERSHEIM
KOGENHEIM	PLOBSHEIM	WILLGOTTHEIM
KOLBSHEIM	QUATZENHEIM	WINGERSHEIM
KNOERSHEIM	RANGEN	WINTERSHOUSE
KRAUTERGERSHEIM	REICHSTETT	WINTZENBACH
KRAUTWILLER	RICHTOLSHEIM	WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

WITTERNHEIM
WITTERSHEIM
WITTISHEIM
WIWERSHEIM

WOLFISHEIM
WOLSCHHEIM
WOLXHEIM
ZEHNACKER

ZEINHEIM
ZELLWILLER

Département du Haut-Rhin

ALGOLSHEIM
ALTENACH
ALTKIRCH
AMMERSCHWIHR
AMMERZWILLER
ANDOLSHEIM
APPENWIHR
ARTZENHEIM
ASPACH
ASPACH-LE-BAS
ASPACH-LE-HAUT
ATTENSCHWILLER
BALDERSHEIM
BALGAU
BALLERSDORF
BALSCHWILLER
BALTZENHEIM
BANTZENHEIM
BARTENHEIM
BATTENHEIM
BEBLENHEIM
BELLEMAGNY
BENDORF
BENNWIHR
BERENTZWILLER
BERGHEIM
BERGHOLTZ
BERGHOLTZZELL
BERNWILLER
BERRWILLER
BETTENDORF
BETTLACH
BIEDERTHAL
BIESHEIM
BILTZHEIM
BISCHWIHR
BISEL
BLODELSHEIM
BLOTZHEIM
BOLLWILLER
BOUXWILLER
BRECHAUMONT
BRETTE
BRINCKHEIM
BRUEBACH
BRUNSTATT
BUETHWILLER
BUHL
BURNHAUPT-LE-BAS
BURNHAUPT-LE-HAUT
BUSCHWILLER
CARSPACH
CERNAY
CHALAMPE
CHAVANNES-SUR-L'ETANG
COLMAR

COURTAVON
DANNEMARIE
DESSENHEIM
DIDENHEIM
DIEFMATTEN
DIETWILLER
DURLINSDORF
DURMENACH
DURRENENTZEN
EGLINGEN
EGUISHEIM
ELBACH
EMLINGEN
SAINT-BERNARD
ENSISHEIM
ESCHENTZWILLER
ETEIMBES
FALKWILLER
FELDBACH
FELDKIRCH
FERRETTE
FESSENHEIM
FISLIS
FLAXLANDEN
FOLGENSBOURG
FORTSCHWIHR
FRANKEN
FRIESEN
FROENINGEN
FULLEREN
GALFINGUE
GEISPITZEN
GEISWASSER
GILDWILLER
GOMMERSDORF
GRENTZINGEN
GRUSSENHEIM
GUEBERSCHWIHR
GUEBWILLER
GUEMAR
GUEVENATTEN
GUNDOLSHEIM
HABSHEIM
HAGENBACH
HAGENTHAL-LE-BAS
HAGENTHAL-LE-HAUT
HARTMANNSWILLER
HATTSTATT
HAUSGAUEN
HECKEN
HEGENHEIM
HEIDWILLER
HEIMERSDORF
HEIMSBRUNN
HEITEREN
HEIWILLER

HELFRANTZKIRCH
HENFLINGEN
HERRLISHEIM-PRES-COLMAR
HESINGUE
HETTENSCHLAG
HINDLINGEN
HIRSINGUE
HIRTZBACH
HIRTZFELDEN
HOCHSTATT
HOLTZWHR
HOMBOURG
HORBourg-WIHR
HOUSSEN
HUNAWHR
HUNDSBACH
HUNINGUE
HUSSEREN-LES-CHATEAUX
ILLFURTH
ILLHAEUSERN
ILLZACH
INGERSHEIM
ISSENHEIM
JEBSHEIM
JETTINGEN
JUNGHOLTZ
KAPPELEN
KATZENTHAL
KAYSERSBERG
KEMBS
KIENZHEIM
KIFFIS
KINGERSHEIM
KNOERINGUE
KOESTLACH
KOETZINGUE
KUNHEIM
LANDSER
LARGITZEN
LEVONCOURT
LEYMEN
LIEBENSWILLER
LIEBSDORF
LIGSDORF
LINSORF
LOGELHEIM
LUCELLE
LUEMSCHWILLER
VALDIEU-LUTRAN
LUTTER
LUTTERBACH
MAGNY
MAGSTATT-LE-BAS
MAGSTATT-LE-HAUT
MANSPACH
MERTZEN

MERXHEIM
MEYENHEIM
MICHELBAACH-LE-BAS
MICHELBAACH-LE-HAUT
MITTELWIHR
MOERNACH
MONTREUX-JEUNE
MONTREUX-VIEUX
MOOSLARGUE
MORSCHWILLER-LE-BAS
MUESPACH
MUESPACH-LE-HAUT
MULHOUSE
MUNCHHOUSE
MUNTZENHEIM
MUNWILLER
NAMBSHEIM
NEUF-BRISACH
NEUWILLER
NIEDERENTZEN
NIEDERHERGHEIM
NIEDERMORSCHWIHR
NIFFER
OBERDORF
OBERENTZEN
OBERHERGHEIM
OBERLARG
OBERMORSCHWIHR
OBERMORSCHWILLER
OBERSAASHEIM
OLTINGUE
ORSCHWIHR
OSENBACH
OSTHEIM
OTTMARSHEIM
PETIT-LANDAU
PFAFFENHEIM
PFASTATT
PFETTERHOUSE
PULVERSHEIM
RAEDERSDORF
RAEDERSHEIM
RANSPACH-LE-BAS
RANSPACH-LE-HAUT
RANTZWILLER

REGUISHEIM
REININGUE
REZWILLER
RIBEAUVILLE
RICHWILLER
RIEDISHEIM
RIEDWIHR
RIESPACH
RIQUEWIHR
RIXHEIM
RODERN
ROGGENHOUSE
ROMAGNY
ROPPENTZWILLER
RORSCHWIHR
ROSENAU
ROUFFACH
RUEDERBACH
RUELSHEIM
RUSTENHART
RUMERSHEIM-LE-HAUT
SAINT-COSME
SAINTE-CROIX-EN-PLAINE
SAINT-HIPPOLYTE
SAINT-LOUIS
SAINT-ULRICH
SAUSHEIM
SCHLIERBACH
SCHWEIGHOUSE-THANN
SCHWOBEN
SEPPOIS-LE-BAS
SEPPOIS-LE-HAUT
SIERENTZ
SIGOLSHEIM
SONDERSDORF
SOULTZ-HAUT-RHIN
SOULTZMATT
SPECHBACH-LE-BAS
SPECHBACH-LE-HAUT
STAFFELFELDEN
STEINBACH
STEINBRUNN-LE-BAS
STEINBRUNN-LE-HAUT
STEINSOULTZ
STERNENBERG

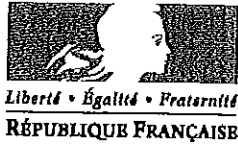
STETTEN
STRUETH
SUNDHOFFEN
TAGOLSHEIM
TAGSDORF
TRAUBACH-LE-BAS
TRAUBACH-LE-HAUT
TURCKHEIM
UEBERSTRASS
UFFHEIM
UFFHOLTZ
UNGERSHEIM
URSCHENHEIM
VIEUX-FERRETTE
VIEUX-THANN
VILLAGE-NEUF
VOEGLINSHOFFEN
VOGELGRUN
VOLGELSHEIM
WAHLBACH
WALDIGHOFEN
WALHEIM
WALTENHEIM
WATTWILLER
WECKOLSHEIM
WENTZWILLER
WERENTZHOUSE
WESTHALTEN
WETTOLSHEIM
WICKERSCHWIHR
WIDENSOLEN
WILLER
WINKEL
WINTZENHEIM
WITTELSHEIM
WITTENHEIM
WITTERSDORF
WOLFERSDORF
WOLFGANTZEN
WOLSCHWILLER
WUENHEIM
ZAESSINGUE
ZELLENBERG
ZILLISHEIM
ZIMMERSHEIM

Département des Vosges

AROFFE
ATTIGNEVILLE
AUTIGNY-LA-TOUR
AUTREVILLE
BARVILLE
BAZOILLES-SUR-MEUSE
CERTILLEUX
CHAMAGNE
CHARMES
CIRCOURT-SUR-MOUZON
CLEREY-LA-COTE
COUSSEY
DOMREMY-LA-PUCELLE
ESLEY

FREBECOURT
GREUX
HARCHECHAMP
HARMONVILLE
JAINVILLOTTE
JUBAINVILLE
LIGNEVILLE
MACONCOURT
MARTIGNY-LES-GERBONVAUX
MAXEY-SUR-MEUSE
MEDONVILLE
MONCEL-SUR-VAIR
MONT-LES-NEUFCHATEAU
MONTHUREUX-LE-SEC

NEUFCHATEAU
PLEUVEZAIN
POMPIERRE
PUNEROT
REBEUVILLE
ROLLAINVILLE
ROUVRES-LA-CHETIVE
RUPPES
SARTES
SONCOURT
SOULOSSE-SOUS-SAINT-ELOPHE
TILLEUX
TRANQUEVILLE-GRAUX
VICHÉREY



PREFET DE LA REGION LORRAINE

SECRETARIAT GÉNÉRAL
POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES

ARRÊTÉ

S.G.A.R. n° 2012- 548 en date du 28 DEC. 2012

établissant la liste des cours d'eau mentionnée au 1° du I de l'article L.214-17 du code de l'environnement sur le bassin Rhin-Meuse

oooo

**LE PRÉFET DE LA RÉGION LORRAINE
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SECURITE EST
PRÉFET COORDONNATEUR DU BASSIN RHIN-MEUSE
PRÉFET DE LA MOSELLE
CHEVALIER DANS L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

VU la directive cadre européenne sur l'eau n°2000/60/CE du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour la politique communautaire dans le domaine de l'eau ;

VU les articles L.214-17 et R.214-107 et suivants du code de l'environnement ;

VU la circulaire n°DEVO0803331C du 6 février 2008 relative au classement des cours d'eau au titre de l'article L.214-17-I du code de l'environnement et aux obligations qui en découlent pour les ouvrages ;

VU la circulaire n°DEVO0821080C du 15 septembre 2008 relative à l'étude de l'impact des classements des cours d'eau sur les différents usages de l'eau ;

VU la circulaire n°DEVO0919945C du 17 septembre 2009 relative à l'organisation de la procédure de révision des classements de cours d'eau, complétant les circulaires du 6 février 2008 et du 15 septembre 2008 ;

VU les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux des parties françaises des districts hydrographiques du Rhin et de la Meuse approuvés par arrêté préfectoral en date du 27 novembre 2009 pour la période 2009-2015, notamment les dispositions T3-O3-D2, T3-O3.2.2-D1, T3-O3.2.2-D2, T3-O3.2.2-D3, T3-O3.2.2-D4, T3-O3.2.2-D5 ainsi que les cartes mentionnées dans ces dispositions ;

VU les schémas d'aménagement et de gestion des eaux approuvés sur le bassin Rhin-Meuse ;

VU les avant-projets de listes transmis par les préfets à l'issue des concertations départementales qui se sont déroulées de janvier 2010 à avril 2011 et les observations formulées à ces occasions ;

VU l'harmonisation des avant-projets départementaux par la commission administrative de bassin du 22 juin 2011 ;

VU l'étude de l'impact des classements sur les différents usages de l'eau sur le bassin Rhin-Meuse ;

VU les avis des conseils généraux et des établissements publics territoriaux de bassin consultés de juin 2012 à octobre 2012 ;

VU l'avis du comité de bassin du 30 novembre 2012 ;

VU le document technique d'accompagnement des classements ;

CONSIDÉRANT les engagements pris par la France pour la reconstitution des populations d'anguilles et les mesures de restauration de la continuité écologique qui s'imposent en conséquence ;

CONSIDERANT la contribution de la restauration de la continuité écologique à l'atteinte des objectifs environnementaux de la directive cadre européenne sur l'eau n°2000/60/CE du 23 octobre 2000 ;

CONSIDERANT par ailleurs les liens hydrographiques au sein des districts internationaux du Rhin et de la Meuse ;

SUR proposition de la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Lorraine, déléguée de bassin Rhin-Meuse ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er}

L'annexe au présent arrêté fixe la liste des cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux mentionnés au 1° du I de l'article L.214-17 du code de l'environnement, sur lesquels aucune autorisation ou concession ne peut être accordée pour la construction de nouveaux ouvrages s'ils constituent un obstacle à la continuité écologique.

ARTICLE 2

La mention : « le cours d'eau X et ses affluents » implique que sont considérés comme affluents tous les affluents et sous affluents correspondant à l'ensemble du bassin hydrographique amont dans la section où le cours d'eau est classé.

ARTICLE 3

Sauf précision contraire, les cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux, au sens du présent arrêté, incluent leurs annexes hydrauliques, bras et autres dérivations participant à l'écoulement de la majeure partie ou d'une partie significative du débit de leurs eaux et au fonctionnement de leur écosystème.

ARTICLE 4 :

L'étude de l'impact des classements et le document technique d'accompagnement détaillant les informations hydrographiques, les critères justifiant le classement issu des concertations et consultations locales ainsi que la cartographie des cours d'eau listés, sont consultables sur le site internet <http://www.lorraine.developpement-durable.gouv.fr/> de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement de Lorraine, DREAL de bassin Rhin-Meuse. Ils sont tenus à la disposition du public à la DREAL Lorraine, 2 rue Augustin Fresnel BP 95038 57071 Metz Cedex 03, ainsi que dans les préfectures des départements aux adresses suivantes :

Département	Adresse
Bas-Rhin	5 place de Broglie BP 1070 67073 STRASBOURG CEDEX
Moselle	9, place de la Préfecture B.P. 71014 57034 METZ CEDEX 1
Haut-Rhin	7 rue Bruat BP 489 68020 COLMAR CEDEX
Ardennes	1 place de la Préfecture 08011 CHARLEVILLE MEZIERES CEDEX
Meuse	40 rue du Bourg B.P. 512 55012 BAR LE DUC CEDEX
Meurthe-et-Moselle	1 rue Préfet Claude Erignac 54016 NANCY CEDEX
Vosges	1 place Foch 88026 EPINAL CEDEX
Haute-Marne	89, rue de la Victoire de la Marne 52011 CHAUMONT CEDEX

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Strasbourg, 31 avenue de La Paix, BP 1038F, 67070 Strasbourg Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 6 :

Le présent arrêté sera publié au *Journal Officiel* de la République française ainsi qu'au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Lorraine, ainsi qu'au recueil des actes administratifs des préfectures des Ardennes, de la Haute-Marne, de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, de la Moselle, du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et des Vosges.

ARTICLE 7 :

Les préfets des départements des Ardennes, de la Haute-Marne, de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, de la Moselle, du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et des Vosges, ainsi que les directeurs régionaux de l'environnement de l'aménagement et du logement, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LE PRÉFET DE LA RÉGION LORRAINE,
PRÉFET COORDONNATEUR
DU BASSIN RHIN-MEUSE,



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Nacer Meddah", written over a horizontal line.

NACER MEDDAH

POUR COPIE CONFORME A L'ORIGINAL

Pour le Préfet,
L'Attachée

Chef du Pôle de Coordination Régionale

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Martine Pélissier-Martinelli", written over a horizontal line.

Martine PÉLISSIER-MARTINELLI

ANNEXE À L'ARRÊTÉ SGAR N° 2012- 548 EN DATE DU 28/12/2012

LISTE DES COURS D'EAU DU BASSIN RHIN-MEUSE MENTIONNÉE AU 1° DU I DE L'ARTICLE L.214-17 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Liste des cours d'eau du bassin Rhin-Meuse mentionnée au 1° du l'article L.2 14-17 du Code de l'Environnement

Dpt	MASSE D'EAU SDAGE		TRONCON		LIMITE
	CODE	NOM	CODE	NOM	
68	FRCR18	ILL 3	A-0030	L'ILL	De la confluence de la Doller jusqu'à la masse d'eau Ill 4
68	FRCR19	ILL 4	A-0030	L'ILL	Toute la masse d'eau (depuis l'ill 3 jusqu'au canal de Colmar)
67	FRCR20	ILL 5	A-0030	L'ILL	L'ill de la limite des départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin jusqu'au Horgiessen
68	FRCR20	ILL 5	A-0030	L'ILL	Depuis le canal de Colmar jusqu'à la confluence avec la Fecht
68	FRCR20	ILL 5	A-0030	L'ILL	Depuis la confluence avec la Fecht jusqu'à la limite départementale avec le Bas-Rhin
67	FRCR21	ILL 6	A-0030	L'ILL	L'ill et ses bras, notamment le Mühlbach d'Huttenheim, du Horgiessen jusqu'au canal de décharge de l'ill
67	FRCR22	ILL 7	A-0030	L'ILL	L'ill et ses bras, notamment les Mühlbach d'Ilkirch-Graffenstaden, du canal de décharge de l'ill jusqu'à sa confluence dans le Rhin
88	FRCR208	MOSELLE1	A-0060	LA MOSELLE	Cours principal et l'ensemble des affluents et sous-affluents de la source jusqu'à sa confluence avec la Moselotte
88	FRCR209	MOSELLE2	A-0060	LA MOSELLE	Cours principal uniquement de sa confluence avec la Moselotte jusqu'à sa confluence avec la Vogne
88	FRCR211	MOSELLE4	A-0060	LA MOSELLE	Cours principal uniquement de sa confluence avec l'Avière jusqu'à la limite du département des Vosges
54	FRCR211	MOSELLE 4	A-0061	LA MOSELLE	Réservoir biologique
68	FRCR23	LUCELLE	A0080300	LA LUCELLE	Tout son cours français
67	FRCR35	MUHLBACH DE GERSTHEIM	A0530310	RUISSEAU MUHLBACH DE GERSTHEIM	Le Mühlbach de Gerstheim de sa source jusqu'au canal d'alimentation du bassin de Plobsheim
68	FRCR53	DOLLER 1	A12-0200	LA DOLLER	La Doller de sa source jusqu'à la confluence avec le Willerbach
68	FRCR54	DOLLER 2	A12-0200	LA DOLLER	La Doller de la confluence avec le Willerbach jusqu'à la masse d'eau Doller3
68	FRCR706	DOLLER 3	A12-0200	LA DOLLER	La Doller depuis la masse d'eau Doller 2 jusqu'à la masse d'eau Doller 4
68	FRCR707	DOLLER 4	A12-0200	LA DOLLER	La Doller depuis la masse d'eau Doller 3 jusqu'à la masse d'eau Doller 5
68	FRCR57	DOLLER 5	A12-0200	LA DOLLER	La Doller de la masse d'eau Doller 5 jusqu'à la confluence du Baerenbach
68	FRCR57	DOLLER 5	A12-0200	LA DOLLER	La Doller de la confluence du Baerenbach jusqu'à la confluence avec l'ill
68	FRCR77	LAUCH 1	A1500460	RUISSEAU HIRSENGRABEN	Le Ruisseau Hirsengraben de sa source jusqu'à la confluence avec la Lauch
68	FRCR77	LAUCH 1	A1500560	RUISSEAU LE KLINZRUNZ	Le Ruisseau Klinzrunz de sa source jusqu'à la confluence avec la Lauch
68	FRCR77	LAUCH 1	A1500580	RUISSEAU REHGRABEN	Le Ruisseau Rehgraben de sa source jusqu'à la confluence avec la Lauch
68	FRCR77	LAUCH 1	A1500660	RUISSEAU LE SEEBACH	Le Ruisseau Seebach de sa source jusqu'à la confluence avec la Lauch
68	FRCR77	LAUCH 1	A1500790	RUISSEAU HOELLRUNZ	Le Ruisseau Hoellrunz de sa source jusqu'à la confluence avec la Lauch
68	FRCR77	LAUCH 1	A1500810	RUISSEAU FELSENBACH	Le Ruisseau Felsenbach de sa source jusqu'à la confluence avec la Lauch
68	FRCR77	LAUCH 1	A15-0200	LA LAUCH	La Lauch de sa source jusqu'à la confluence avec le Grosse Sulzbach
68	FRCR77	LAUCH 1	A1510370	RUISSEAU DE LINTHAL	Le Ruisseau Lintal de sa source jusqu'à la confluence avec la Lauch

Liste des cours d'eau du bassin Rhin-Meuse mentionnée au 1° du l'article L.2 14-17 du Code de l'Environnement

Dpt	MASSE D'EAU SDAGE		TRONCON		LIMITE
	CODE	NOM	CODE	NOM	
68	FCR77	LAUCH 1	A1510410	RUISSEAU GROSSE SULZBACH	Le Ruisseau Grosse Sulzbach de sa source jusqu'à la confluence avec la Lauch
68	FCR77	LAUCH 1	A1510450	RUISSEAU KLEINE SULZBACH	Le Ruisseau Kleine Sulzbach de sa source jusqu'à la confluence avec la Lauch
68	FCR84	FECHT 1	A2-0100	LA FECHT	La Fecht de sa source jusqu'à la confluence avec la rivière la petite Fecht
68	FCR85	FECHT 2	A2-0100	LA FECHT	La Fecht de la confluence avec la rivière la petite Fecht jusqu'à la confluence avec le Zimmerbach
68	FCR86	FECHT 3	A2-0100	LA FECHT	La Fecht de la confluence avec le Zimmerbach jusqu'à la confluence avec la Weiss
68	FCR87	FECHT 4	A2-0100	LA FECHT	La Fecht de la confluence avec la Weiss jusqu'à la confluence avec l'III
67	FCR88	BRUCHE 1	A2-0110	LA BRUCHE	La Bruche et ses bras de sa source jusqu'à la Rothaine
67	FCR89	BRUCHE 2	A2-0110	LA BRUCHE	La Bruche et ses bras de la Rothaine jusqu'au ruisseau de Framont
67	FCR90	BRUCHE 3	A2-0110	LA BRUCHE	La Bruche et ses bras du ruisseau de Framont jusqu'au Netzenbach
67	FCR90	BRUCHE 3	A2-0110	LA BRUCHE	La Bruche et ses bras, notamment le "Mühlabach de Gresswiler", du ruisseau de Framont jusqu'à la Bruche artificielle
67	FCR91	BRUCHE 4	A2-0110	LA BRUCHE	La Bruche de la Bruche artificielle jusqu'à l'III
67	FCR92	BRUCHE ARTIFICIELLE	A2-0110	BRUCHE ARTIFICIELLE	La Bruche du Bras d'Altorf jusqu'à la Mossig
68	FCR95	PETITE FECHT	A2020300	RUISSEAU LA PETITE FECHT	De sa source jusqu'à la confluence avec la Fecht
68	FCR98	WEISS 2	A21-0200	LA WEISS	La Weiss de la confluence du ruisseau du lac noir et du ruisseau du lac blanc jusqu'à la fin de la diffluence de Sigolsheim
68	FCR98	WEISS 2	A21-0200	LA WEISS	La Weiss de la fin de la diffluence de Sigolsheim jusqu'à la confluence avec la Fecht
68	FCR103	SAMBACH	A2140480	RUISSEAU LE SAMBACH	Le Sambach depuis le pont de Bennwihr jusqu'à la confluence avec la Fecht
68	FCR104	STRENGBACH	A2150300	RUISSEAU LE STRENGBACH	Le Strengbach depuis le pont du lieu-dit Griess à Ribeauvillé jusqu'à la confluence avec la Fecht
68	FCR710	BREITBRUNNENWAS SER	A2160530	RUISSEAU LE BREITBRUNNENWASSER	Le Breitbrunnenwasser depuis sa source jusqu'à sa confluence avec la Fecht
68	FCR710	BREITBRUNNENWAS SER	A2160600	RUISSEAU LE BRUNNENWASSER	Le Brunnenwasser depuis sa source jusqu'à sa confluence avec la Fecht
68	FCR710	BREITBRUNNENWAS SER	A2160861	RUISSEAU LE SPITZBRUNNEN	Le ruisseau le Spitzbrunnen depuis sa source jusqu'à sa confluence avec le Brunnenwasser
67	FCR106	BLIND	A22-0200	RUISSEAU LA BLIND	La Blind de la limite des départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin jusqu'à l'III
68	FCR106	BLIND	A22-0200	RUISSEAU LA BLIND	La Blind (ou Blindbach) depuis sa source jusqu'à la limite entre les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin
67	FCR107	HORGIESSEN	A2210400	RUISSEAU L'HORGIESSEN	L'Horgiessen de la limite des départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin jusqu'à l'III

Liste des cours d'eau du bassin Rhin-Meuse mentionnée au 1° de l'article L.214-17 du Code de l'Environnement

Dpt	MASSE D'EAU SDAGE		TRONCON		LIMITE
	CODE	NOM	CODE	NOM	
68	FRCR107	HORGIESSEN	A2210400	RUISSEAU L'HORGIESSEN	L'Horgiessen de sa source jusqu'à la limite entre les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin
67	FRCR107	HORGIESSEN	A2210460	RUISSEAU LE BERGENBACH	De la limite des départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin jusqu'au Horgiessen
68	FRCR107	HORGIESSEN	A2210460	RUISSEAU LE BERGENBACH	Le Bergembach du pont de la N83 jusqu'à la limite entre les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin
68	FRCR107	HORGIESSEN	A2210480	RUISSEAU L'ECKENBACH	L'Eckenbach de la confluence du ruisseau de St Hippolyte jusqu'à la confluence avec le Bergembach
67	FRCR20	ILL 5	A2220612	RUISSEAU LE NEUGRABEN	Le Neugraben de sa source jusqu'à l'III
68	FRCR20	ILL 5	A2220612	RUISSEAU LE NEUGRABEN	Le Neugraben depuis la diffuence avec le Bennwasser jusqu'à la limite entre les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin
68	FRCR108	ORCHBACH	A2220620	RUISSEAU L'ORCHBACH	Le ruisseau l'Orchbach de sa source jusqu'à la confluence avec le Bennwasser
68	FRCR108	ORCHBACH	A2220660	RUISSEAU LE RIEDBRUNNEN	Le ruisseau Riedbrunnen de sa diffuence avec l'Orchbach jusqu'à la confluence avec le Bennwasser
68	FRCR20	ILL 5	A2220692	RUISSEAU LE BENNWASSER	Le Bennwasser depuis la diffuence avec l'III jusqu'à la limite entre les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin
67	FRCR109	FORSTLACH	A2220712	LE FORTSLACH	Le Fortslach de sa source jusqu'au Neugraben
67	FRCR110	KRUMMLACH	A2220742	LE KRUMMLACH	Le Krummlach de sa source jusqu'au Neugraben
67	FRCR20	ILL 5	A2220772	LE SCHIFFWASSER	Le Schiffwasser du Bennwasser jusqu'au Neugraben
67	FRCR20	ILL 5	A2220801	LE GROSSSCHLUCHT	Le Grossschlucht du Neugraben jusqu'à l'III
67	FRCR20	ILL 5	A2220822	RUISSEAU L'OBERRIEDGRABEN	L'Oberriedgraben du Bennwasser jusqu'à l'III
68	FRCR20	ILL 5	A2220822	RUISSEAU L'OBERRIEDGRABEN	L'Oberriedgraben depuis sa source jusqu'à la limite entre les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin
67	FRCR20	ILL 5	A2220842	LE KLEINSCHLUCHT	Le Kleinschlucht du Grossschlucht jusqu'à l'Oberriedgraben
67	FRCR20	ILL 5	A2220892	RUISSEAU L'UNTERRIEDGRABEN	L'Unterriedgraben sur tout son cours
67	FRCR106	BLIND	A2260590	RUISSEAU LE SCHEIDGRABEN	Le Scheidgraben de la limite des départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin jusqu'à la Blind
68	FRCR106	BLIND	A2260590	RUISSEAU LE SCHEIDGRABEN	Le Ruisseau le Scheidgraben depuis sa source jusqu'à la limite entre les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin
67	FRCR106	BLIND	A2260710	RUISSEAU LE NEUGRABEN	Le Neugraben de la limite des départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin jusqu'à la Blind
68	FRCR106	BLIND	A2260710	RUISSEAU LE NEUGRABEN	Le Ruisseau le Neugraben depuis sa source jusqu'à la limite entre les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin
67	FRCR106	BLIND	A2260800	BUTTENWASSER	Le Buttenwasser de sa source jusqu'à la Blind
67	FRCR106	BLIND	A2260902	INTERMITTLINGRABEN	L'Intermittlingraben du Neugraben jusqu'à la Blind
67	FRCR106	BLIND	A2260930	TIEFGRABEN	Le Tiefgraben de sa source jusqu'à l'Intermittlingraben
67	FRCR112	GIESSEN 1	A2300530	RUISSEAU DIT "LE GIESSEN"	Le ruisseau dit "le Giessen" du Kleiner Bach jusqu'au Giessen de Sélestat et ses bras notamment "Mühlbach du moulin Volgenloch"

Liste des cours d'eau du bassin Rhin-Meuse mentionnée au 1° de l'article L.214-17 du Code de l'Environnement

Dpt	MASSE D'EAU SDAGE		TRONCON		LIMITE
	CODE	NOM	CODE	NOM	
67	FRCR112	GIESSEN 1	A23-0200	LE GIESSEN	Le Giessen de Sélestat du ruisseau de Charbes jusqu'au ruisseau Langenthal
67	FRCR112	GIESSEN 1	A23-0200	LE GIESSEN	Le Giessen de Sélestat du ruisseau Langenthal jusqu'à la Liepvrette
67	FRCR113	GIESSEN 2	A23-0200	LE GIESSEN	Le Giessen de Sélestat de la Liepvrette jusqu'à la limite des communes de Scherwiller et de Sélestat
67	FRCR114	GIESSEN 3	A23-0200	LE GIESSEN	Le Giessen de Sélestat de la limite des communes de Scherwiller et de Sélestat jusqu'à l'III
68	FRCR116	LIEPVRETTE 2	A23-0210	LA LIEPVRETTE	La Liepvrette de la confluence du ruisseau le Robinot jusqu'à la confluence du Rombach
67	FRCR117	LIEPVRETTE 3	A23-0210	LA LIEPVRETTE	La Liepvrette de la limite des départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin jusqu'au Giessen de Sélestat
68	FRCR117	LIEPVRETTE 3	A23-0210	LA LIEPVRETTE	La Liepvrette de la confluence du Rombach jusqu'à la limite entre les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin
67	FRCR21	ILL 6	A2360342	SCHWARZLACHBACH	Le Schwarzlachbach du Bormen jusqu'à l'III
67	FRCR21	ILL 6	A2360372	MUHLBACH D'EBERMUNSTER	Le Mühlbach d'Ebermunster de l'III jusqu'au Schwarzlachbach
67	FRCR21	ILL 6	A2360402	AUBACH (dénomination BD Carthage) HOLTZGIESSEN (dénomination IGN)	L'Aubach du Mühlbach d'Ebersheim jusqu'à l'III
67	FRCR21	ILL 6	A2360452	MUHLBACH D'EBERSHEIM (dénomination BD Carthage) HOLTZGIESSEN (dénomination IGN)	Le Mühlbach d'Ebersheim de l'III jusqu'à l'Aubach
67	FRCR21	ILL 6	A2360502	BORNEN	Le Bormen de sa source jusqu'à l'III
67	FRCR120	HANFGRABEN	A2360562	HAMBACH	L'Hambach du Hanfgraben jusqu'au Fossgraben
67	FRCR120	HANFGRABEN	A2360580	HANFGRABEN	Le Hanfgraben de sa source jusqu'à l'Hambach
67	FRCR121	MAERDERGRABEN	A2360692	MAERDERGRABEN	Le Maerdergraben du Friesengraben jusqu'au Bormen
67	FRCR123	ZEMBS	A2360720	FRIESENGRABEN	Le Friesengraben de sa source jusqu'à la Zembs
67	FRCR702	LUTTER	A2360870	LUTTER	La Lutter de sa source jusqu'à l'III
67	FRCR21	ILL 6	A2370302	RUISSEAU LE PULWERGRABEN	Bras de l'III sur les bords communaux de Sand et de Benfeld
67	FRCR21	ILL 6	A2370322	RUISSEAU MUHLKANAL	Bras de l'III sur les bords communaux de Sand et de Benfeld
67	FRCR123	ZEMBS	A2400300	LANDWEGGRABEN	De sa source jusqu'à la Zembs
67	FRCR123	ZEMBS	A24-0200	ZEMBS	La Zembs du Friesengraben jusqu'au canal d'alimentation de l'III
67	FRCR123	ZEMBS	A2410730	HANFGRABEN	Le Hanfgraben de sa source jusqu'à la Zembs
67	FRCR123	ZEMBS	A2410820	RUISSEAU DE BINDERHEIM	Le ruisseau de Binderheim de sa source jusqu'au Hanfgraben
67	FRCR123	ZEMBS	A2420690	FELDGRABEN	Le Feldgraben de sa source jusqu'à la Zembs
67	FRCR22	ILL 7	A2430312	LA PETITE ILL	Bras de l'III de Fegersheim à Nordhouse
67	FRCR125	ANDLAU 1	A25-0200	ANDLAU	L'Andlau de sa source jusqu'au Totenbach

Liste des cours d'eau du bassin Rhin-Meuse mentionnée au 1° du l'article L.2 14-17 du Code de l'Environnement

Dpt	MASSE D'EAU SDAGE		TRONCON		LIMITE
	CODE	NOM	CODE	NOM	
67	FRCR126	ANDLAU 2	A25-0200	ANDLAU	L'Andlau du Wilhelmsthal (= limites des masses d'eau Andlau 1 et Andlau 2) jusqu'à l'III
67	FRCR127	SCHEER	A25-0212	SCHEER	La Scheer de l'Aubach jusqu'à l'Andlau
67	FRCR126	ANDLAU 2	A2510482	RUISSEAU LE MUEHLBACH DE STOTZHEIM	Bras du cours d'eau l'Andlau sur le ban communal de Stotzheim
67	FRCR129	KIRNECK 2	A2520300	KIRNECK	La Kirneck de la limite des communes de Barr et de Gertwiller jusqu'à sa confluence avec l'Andlau
67	FRCR130	DARSBACH	A2530380	DARSBACH	Le Darzbach de sa source jusqu'à l'Andlau
67	FRCR127	SCHEER	A2550630	SCHERNETZ	La Schemetz de la limite des communes de Blienschwiller, Nothalten et Epfig jusqu'à la Scheer
67	FRCR131	EHN 1	A2600360	RUISSEAU LE MOOSELBACH	De sa source jusqu'à l'Ehn
67	FRCR131	EHN 1	A2600540	RUISSEAU EISENBACH	De sa source jusqu'à l'Ehn
67	FRCR131	EHN 1	A2600680	RUISSEAU DIMPFELBACH	De sa source jusqu'à l'Ehn
67	FRCR131	EHN 1	A2600720	RUISSEAU FULLOCHBACH	De sa source jusqu'au ruisseau Dimpfelbach
67	FRCR131	EHN 1	A2600810	RUISSEAU DE BOERSCH	Le ruisseau de Boersch de sa source jusqu'à l'Ehn
67	FRCR131	EHN 1	A26-0200	EHN	L'Ehn de sa source jusqu'au ruisseau de Boersch
67	FRCR132	EHN 2	A26-0200	EHN	L'Ehn du ruisseau de Boersch jusqu'à la limite des masses d'eau "Ehn 2" et "Ehn3"
67	FRCR133	EHN 3	A26-0200	EHN	L'Ehn de la limite des masses d'eau "Ehn 2" et "Ehn 3" jusqu'au canal de l'Ehn
67	FRCR134	EHN 4	A26-0200	EHN	L'Ehn du canal de l'Ehn jusqu'à l'III
67	FRCR135	ROSENMEER	A2620300	ROSENMEER	Le Rosenmeer de sa source jusqu'à l'Ehn
67	FRCR136	VIEIL ERGELSENBACH	A2630742	VIEIL ERGELSENBACH	Le Vieil Ergelsenbach de sa source jusqu'à l'Ehn
67	FRCR88	BRUCHE 1	A2700680	RUISSEAU DE CHAMPENAY	De sa source jusqu'à la Bruche
67	FRCR88	BRUCHE 1	A2700780	CLIMONTAINE	De sa source jusqu'à la Bruche
67	FRCR88	BRUCHE 1	A2700880	RUISSEAU DU BREVAL	De sa source jusqu'à la Climontaine
67	FRCR88	BRUCHE 1	A2700920	RUISSEAU LE MERIBELUX	De sa source jusqu'à la Climontaine
67	FRCR88	BRUCHE 1	A2710370	RUISSEAU DE LA CHERGOUTTE	De sa source jusqu'à la Bruche
67	FRCR137	RUISSEAU D'ALBET	A2720320	RUISSEAU D'ALBET	De sa source jusqu'à la Bruche
67	FRCR139	BARENBACH	A2720890	BARENBACH	De sa source jusqu'à la Bruche
67	FRCR139	BARENBACH	A2720990	RUISSEAU LE BORNICHON	De sa source jusqu'au Barenbach
67	FRCR140	BASS DE RUSS	A2730380	BASS DE RUSS	De sa source jusqu'à la Bruche
67	FRCR140	BASS DE RUSS	A2730470	RUISSEAU DE MUCKENBACH	De sa source jusqu'au Bass de Russ
67	FRCR141	NETZENBACH	A2730530	NETZENBACH	De sa source jusqu'à la Bruche
67	FRCR141	NETZENBACH	A2730750	RUISSEAU SCHOENBRUCH	De sa source jusqu'au Netzenbach
67	FRCR141	NETZENBACH	A2730780	RUISSEAU TIEFENBACH	De sa source jusqu'au Netzenbach
67	FRCR141	NETZENBACH	A2730810	RUISSEAU LA PETITE WISCHES	De sa source jusqu'au Netzenbach

Liste des cours d'eau du bassin Rhin-Meuse mentionnée au 1° du l'article L.2 14-17 du Code de l'Environnement

Dpt	MASSE D'EAU SDAGE		TRONCON		LIMITE
	CODE	NOM	CODE	NOM	
67	FRCR90	BRUCHE 3	A2740362	BRAS D'URMATT	Bras de la Bruche sur le ban communal d'Urmatt
67	FRCR144	CANAL COULEAUX	A2760752	CANAL COULEAUX	Bras de la Bruche
67	FRCR146	MOSSIG 2	A28-0200	LA MOSSIG	Du ruisseau de Satbach jusqu'à la Bruche
67	FRCR91	BRUCHE 4	A2880332	RUISSEAU LE DACHSTEINBACH	De la Bruche artificielle jusqu'à la masse d'eau "Bruche 4"
67	FRCR147	BRAS D'ALTORF	A2880752	BRAS D'ALTORF	Le Bras d'Altorf sur l'ensemble de son cours
67	FRCR150	RHIN TORTU	A2870302	RHIN TORTU	Le Rhin Tortu de sa source jusqu'à l'Ilj
67	FRCR150	RHIN TORTU	A2870442	SCHWARZWASSER	Le Schwarzwasser sur l'ensemble de son cours
67	FRCR22	ILL 7	A2880332	FOSSE DES FAUX REMPARTS	Bras de l'Ilj sur le ban communal de Strasbourg
67	FRCR22	ILL 7	A2880362	L'AAR	Bras de l'Ilj sur le ban communal de Strasbourg
67	FRCR22	ILL 7	A2880412	CANAL DE LA PAPETERIE	Bras de l'Ilj sur le ban communal de Strasbourg
67	FRCR151	SOUFFEL	A29-0200	SOUFFEL	La Souffel du Leisbach jusqu'à l'Ilj
67	FRCR152	MODER 1	A3-0100	MODER	La Moder de sa source jusqu'au Mittelbach
67	FRCR154	MODER 3	A3-0100	MODER	La Moder du Moulin d'Uhrbrueck jusqu'au ruisseau des Jésuites
67	FRCR155	MODER 4	A3-0100	MODER	La Moder du ruisseau des Jésuites jusqu'au Landgraben
67	FRCR156	MODER 5	A3-0100	MODER	La Moder du Landgraben jusqu'au Rhin
67	FRCR157	SAUER 1	A3-0110	SAUER	La Sauer de la frontière franco-allemande jusqu'au Soultzbach
67	FRCR172	SAUER 2	A3-0110	SAUER	La Sauer du Ruisseau Krummwieterselgraben à l'Eberbach
67	FRCR160	SAUER 3	A3-0110	SAUER	La Sauer de l'Eberbach jusqu'au Rhin
67	FRCR152	MODER 1	A3100310	RUISSEAU LE ZITTERSHEIM	De sa source jusqu'à la Moder
67	FRCR152	MODER 1	A3100330	RUISSEAU DE ROSTEIG	Le ruisseau de Rosteig de sa source jusqu'à la Moder
67	FRCR152	MODER 1	A3100450	RUISSEAU LE FALKELTHALBACHEL	De sa source jusqu'au ruisseau de Rosteig
67	FRCR152	MODER 1	A3100580	FISCHBACH	Le Fischbach de sa source jusqu'à la Moder
67	FRCR152	MODER 1	A3100630	MOOSBAECHEL	Le Moosbaechel de sa source jusqu'à la Moder
67	FRCR152	MODER 1	A3110760	MITTELBACH	Le Mittelbach de sa source jusqu'à la Moder
67	FRCR152	MODER 1	A3110860	RUISSEAU LE MEISENBACH	De sa source jusqu'au Mittelbach
57	FRCR164	ZINSEL DU NORD 1	A3200440	BREIDENBACH	Le Breidenbach et ses affluents et sous affluents de sa source jusqu'à la Zinsel du Nord
57	FRCR164	ZINSEL DU NORD 1	A32-0200	ZINSEL DU NORD	La Zinsel du Nord et ses affluents et sous affluents de sa source jusqu'au Rehbach
57	FRCR165	ZINSEL DU NORD 2	A32-0200	ZINSEL DU NORD	La Zinsel du Nord et ses affluents et sous affluents du Rehbach jusqu'à la limite des départements de la Moselle et du Bas-Rhin
67	FRCR165	ZINSEL DU NORD 2	A32-0200	ZINSEL DU NORD	La Zinsel du Nord de la limite des départements de la Moselle et du Bas-Rhin jusqu'au Falkensteinbach
67	FRCR166	ZINSEL DU NORD 3	A32-0200	ZINSEL DU NORD	Du ruisseau l'Isselbaechel jusqu'à la Moder
57	FRCR167	FALKENSTEINBACH 1	A32-0210	FALKENSTEINBACH	Le Falkensteinbach et ses affluents et sous affluents de sa source jusqu'à la limite des départements de la Moselle et du Bas-Rhin

Liste des cours d'eau du bassin Rhin-Meuse mentionnée au 1° du l'article L.2 14-17 du Code de l'Environnement

Dpt	MASSE D'EAU SDAGE		TRONCON		LIMITE
	CODE	NOM	CODE	NOM	
67	FRCR167	FALKENSTEINBACH 1	A32-0210	FALKENSTEINBACH	Le Falkensteinbach de la limite des départements de la Moselle et du Bas-Rhin jusqu'au Baetenbach
57	FRCR169	SCHWARZBACH	A32-0220	SCHWARZBACH	Le Schwarzbach et ses affluents et sous affluents de sa source jusqu'à la limite des départements du Bas-Rhin et de la Moselle
67	FRCR165	ZINSEL DU NORD 2	A3210400	RUISSEAU LE LISENTHAL	De sa source jusqu'à la Zinsel du Nord
67	FRCR165	ZINSEL DU NORD 2	A3210450	RUISSEAU LE SCHLIERBACH	De sa source jusqu'à la Zinsel du Nord
67	FRCR165	ZINSEL DU NORD 2	A3210500	RUISSEAU DE WISSBACH	De sa source jusqu'à la Zinsel du Nord
67	FRCR167	FALKENSTEINBACH 1	A3220760	RUISSEAU DE ETANG DE	De sa source jusqu'à la limite des départements de la Moselle et du Bas-Rhin
67	FRCR167	FALKENSTEINBACH 1	A3220900	RUISSEAU LE DURSTBACH	De sa source jusqu'au Falkensteinbach
67	FRCR168	FALKENSTEINBACH 2	A3220960	RUISSEAU LE BAETENBACH	De sa source jusqu'au Falkensteinbach
67	FRCR170	LOMDGRABEN	A3300310	LOMDGRABEN	Le Lomdgraben du ruisseau d'Uthwiller jusqu'à la Moder
67	FRCR155	MODER 4	A3310530	ROTHBACH (dénomination BD Carthage) ROTHBAEACHEL (dénomination GN)	Le Rothbach de l'Eschbach jusqu'à la Moder
67	FRCR171	ROTHBACH	A3310530	ROTHBACH	Le Rothbach de sa source jusqu'à l'Eschbach
67	FRCR171	ROTHBACH	A3310550	ESCHBACH	L'Eschbach de sa source jusqu'au Rothbach
67	FRCR171	ROTHBACH	A3310580	RUISSEAU DU CHÂTEAU WALK	Le ruisseau du Château Walk de sa source jusqu'à l'Eschbach
67	FRCR172	WASCHGRABEN	A3320320	WASCHGRABEN	Le Waschgraben de sa source jusqu'à la Moder
67	FRCR173	KESSELGRABEN	A3320540	KESSELGRABEN	Le Kesselgraben de sa source jusqu'à la Moder
67	FRCR173	KESSELGRABEN	A3320620	HELLERGRABEN	Le Hellergraben de sa source jusqu'au Kesselgraben
57	FRCR174	ZORN 1	A3400390	ZORN BLANCHE	La Zorn blanche et ses affluents et sous affluents de sa source jusqu'à la Zorn
57	FRCR174	ZORN 1	A3400560	RUISSEAU DE DABO	Le ruisseau de Dabo et ses affluents et sous affluents de sa source jusqu'à la Zorn
67	FRCR174	ZORN 1	A3400650	RUISSEAU L'ANDLAU (dénomination BD CARTHAGE) SCHACHENECKTHAL (dénomination GN)	De sa source jusqu'à la limite des départements de la Moselle et du Bas-Rhin
57	FRCR174	ZORN 1	A34-0200	ZORN	La Zorn et ses affluents et sous affluents de sa source jusqu'au ruisseau de Forellenbaechel
67	FRCR179	ZORN 6	A34-0200	ZORN	La Zorn du canal de dérivation de la Zorn jusqu'à la Moder
67	FRCR197	LANDGRABEN	A35-0200	LANDGRABEN	Le Landgraben de la limite des communes de Berstett et d'Eckwersheim jusqu'à la Moder
67	FRCR197	LANDGRABEN	A3510710	MUHLBACH	Le Mühlbach de la limite des communes d'Oiwisheim et d'Eckwersheim jusqu'au Landgraben
67	FRCR197	LANDGRABEN	A3510740	SCHLOSSGRABEN	Le Schlossgraben de sa source jusqu'au Landgraben

Liste des cours d'eau du bassin Rhin-Meuse mentionnée au 1° du l'article L.214-17 du Code de l'Environnement

Dpt	MASSE D'EAU SDAGE		TRONCON		LIMITE
	CODE	NOM	CODE	NOM	
67	FRCR197	LANDGRABEN	A3510930	RIEDGRABEN	Le Riedgraben de sa source jusqu'au Landgraben
67	FRCR197	LANDGRABEN	A3520382	FOSSE NEUGRABEN	Du Landgraben jusqu'à l'ill
67	FRCR197	LANDGRABEN	A3520690	MUHLRHEIN	Le Mülhrein de sa source jusqu'au Landgraben
67	FRCR157	SAUER 1	A3600410	RUISSEAU LE DEUTELBACH	De sa source jusqu'à la Sauer
67	FRCR200	STEINBACH (AFFL. SAUER)	A3600520	STEINBACH	Le Steinbach de sa source à la Sauer
67	FRCR200	STEINBACH (AFFL. SAUER)	A3600610	RUISSEAU LE LANGENBACH	De sa source jusqu'au ruisseau le Steinbach
67	FRCR157	SAUER 1	A3600870	HEIMBACH	Le Heimbach de la frontière franco-allemande jusqu'à la Sauer
67	FRCR199	EBERBACH	A36-0210	EBERBACH	L'Eberbach de la limite des communes d'Eschbach, Hegeney et Waibourg jusqu'à la Sauer
67	FRCR157	SAUER 1	A3610430	RUISSEAU LE MARKBACH	De sa source jusqu'à la Sauer
67	FRCR157	SAUER 1	A3610530	RUISSEAU LE VERLORENERBACH	De sa source jusqu'à la Sauer
67	FRCR157	SAUER 1	A3610680	RUISSEAU LE TRAUTBACH	De sa source jusqu'à la Sauer
67	FRCR157	SAUER 1	A3610830	RUISSEAU LE SAUERMATTGRABEN	De sa source jusqu'à la Sauer
67	FRCR199	EBERBACH	A3670370	RUMBAECEL	Le Rumbaechel de sa source jusqu'à l'Eberbach
67	FRCR203	BRUMBACH	A3670730	BRUMBACH	Le Brumbach de sa source jusqu'à l'Eberbach
67	FRCR199	EBERBACH	A3680300	LE FALLGRABEN	De sa source jusqu'à l'Eberbach
67	FRCR203	BRUMBACH	A3680570	EISENBAECEL	L'Eisenbaechel du Brumbach jusqu'au Fallgraben
67	FRCR199	EBERBACH	A3680770	LANDGRABEN	Le Landgraben de sa source jusqu'au Fallgraben
67	FRCR199	EBERBACH	A3680890	KLOSTERGRABEN	Le Klostergraben de sa source jusqu'à l'Eberbach
67	FRCR204	MIRGRABEN	A3690410	MIRGRABEN	Le Mirgraben de sa source jusqu'à la Sauer
67	FRCR205	SELTZBACH	A37-0200	SELTZBACH	Le Seltzbach du Warsbach jusqu'à la Sauer
67	FRCR205	SELTZBACH	A3710430	SCHEMPFERBACH	Le Schemperbach de sa source jusqu'au Haussauerbach
67	FRCR205	SELTZBACH	A3710480	RUISSEAU LE REHBACH	De sa source jusqu'au Schemperbach
67	FRCR205	SELTZBACH	A3710500	RUISSEAU KUCHENBAECEL	De sa source jusqu'au Rehbach
67	FRCR205	SELTZBACH	A3710540	RUISSEAU LE BRUELLBAECEL	De sa source jusqu'au Rehbach
67	FRCR207	LAUTER	A38-0200	LAUTER	La Lauter de la frontière franco-allemande jusqu'au rejet de la station d'épuration de Wissembourg
67	FRCR207	LAUTER	A38-0200	LAUTER	La Lauter du rejet de la station d'épuration de Wissembourg jusqu'au barrage de Bienwald (exclus)
67	FRCR207	LAUTER	A38-0200	LAUTER	La Lauter du barrage de Bienwald (inclus) jusqu'à la frontière franco-allemande
88	FRCR714 FRCR223	MOSELOTTE 1 MOSELOTTE2	A41-0200	MOSELOTTE	Cours principal et l'ensemble des affluents et sous-affluents de la source jusqu'à sa confluence avec le Bouchot

Liste des cours d'eau du bassin Rhin-Meuse mentionnée au 1° du l'article L.2.14-17 du Code de l'Environnement

Dpt	MASSE D'EAU SDAGE		TRONCON		LIMITE
	CODE	NOM	CODE	NOM	
88	FRCR223 FRCR224	MOSELOTTE2 MOSELOTTE3	A41-0200	MOSELOTTE	Cours principal uniquement de sa confluence avec le Bouchot jusqu'à sa confluence avec la Moselle
88	FRCR223	MOSELOTTE2	A4150300	BOUCHOT	Cours principal et l'ensemble des affluents et sous-affluents de la source jusqu'à sa confluence avec la Moselotte
88	FRCR227 FRCR228	VOLOGNE1 VOLOGNE2	A43-0200	VOLOGNE	Cours principal et l'ensemble des affluents et sous-affluents de la source jusqu'à sa confluence avec la Barba, à l'exception du ruisseau d'Herpelmont
88	FRCR229	VOLOGNE3	A43-0200	VOLOGNE	Cours principal uniquement de sa confluence avec le Barba jusqu'à sa confluence avec la Moselle
88	FRCR232	BARBA	A4350300	BARBA	Cours principal et l'ensemble des affluents et sous-affluents de la source jusqu'à sa confluence avec la Vologne
88	FRCR233	NICHE	A4400300	NICHE	Cours principal et l'ensemble des affluents et sous-affluents de la source jusqu'à sa confluence avec la Moselle
88	FRCR235	RUISSEAU D'ARGENT	A4400870	RUISSEAU D'ARGENT	Cours principal et l'ensemble des affluents et sous-affluents de la source jusqu'à sa confluence avec la Moselle
88	FRCR236	RUISSEAU DE SOBA	A4410340	RUISSEAU DE SOBA	Cours principal et l'ensemble des affluents et sous-affluents de la source jusqu'à sa confluence avec la Moselle
54	FRCR721	RUISSEAU DE LA VARROIE	A4730610	RUISSEAU DE LA VARROIE	Réservoir biologique
88	FRCR721	RUISSEAU DE LA VARROIE	A4730610	RUISSEAU DE LA VARROIE	Cours principal et l'ensemble des affluents et sous-affluents de la source jusqu'à sa confluence avec la Moselle
54	FRCR721	RUISSEAU DE LA VARROIE	A4730650	RUISSEAU PRE AUX BOIS	Réservoir biologique
88	FRCR290	FAVE	A60-0200	FAVE	Cours principal et l'ensemble des affluents et sous-affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Meurthe
88	FRCR277 FRCR278	MEURTHE 1 MEURTHE 2	A6-0100	MEURTHE	Cours principal et l'ensemble des affluents et sous-affluents de la source jusqu'à la confluence avec le Taintroué
54	FRCR279	MEURTHE 3	A6-0100	MEURTHE	Réservoir biologique
54	FRCR280	MEURTHE 4	A6-0100	MEURTHE	Réservoir biologique
88	FRCR292	TAINTROUE	A6060590	TAINTROUE	Cours principal et l'ensemble des affluents et sous-affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Meurthe
88	FRCR293	HURE	A6080300	HURE	Cours principal et l'ensemble des affluents et sous-affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Meurthe
88	FRCR294	VALDANGE	A6090590	VALDANGE	Cours principal et l'ensemble des affluents et sous-affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Meurthe
88	FRCR295	RABODEAU	A61-0200	RABODEAU	Cours principal et l'ensemble des affluents et sous-affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Meurthe
67	FRCR296	PLAINE 1	A6200450	BASSE DE REQUIVAL	Le Basse de Réquival de sa source jusqu'à la limite des départements du Bas-Rhin et des Vosges
67	FRCR296	PLAINE 1	A6200500	RUISSEAU DES GOUTTES	De sa source jusqu'à la limite des départements des Vosges et du Bas-Rhin

Liste des cours d'eau du bassin Rhin-Meuse mentionnée au 1° du l'article L.2 14-17 du Code de l'Environnement

Dpt	MASSE D'EAU SDAGE		TRONCON		LIMITE
	CODE	NOM	CODE	NOM	
67	FRCR296	PLAINE 1	A6200790	RUISSEAU DE LA MAIX	De sa source jusqu'à la limite des départements des Vosges et du Bas-Rhin
54	FRCR296	PLAINE 1	A62-0200	PLAINE	Réservoir biologique
67	FRCR296	PLAINE 1	A62-0200	PLAINE	La Plaine de sa source jusqu'à la limite des départements du Bas-Rhin et des Vosges
54	FRCR297	PLAINE 2	A62-0200	PLAINE	Réservoir biologique
88	FRCR296	PLAINE1	A62-0200	PLAINE	Cours principal et l'ensemble des affluents et sous-affluents de la source jusqu'au ruisseau le Chalarupt (Meurthe et Moselle)
88	FRCR297	PLAINE2	A62-0200	PLAINE	Cours principal uniquement du ruisseau de Chalarupt jusqu'à la confluence avec la Meurthe
54	FRCR284	VEZOUIZE 1	A6410390	RUISSEAU DE CHATILLON	Réservoir biologique
67	FRCR284	VEZOUIZE 1	A6410390	RUISSEAU DE CHATILLON	Le ruisseau de Chatillon de sa source jusqu'à la limite des départements du Bas-Rhin et des Vosges
67	FRCR284	VEZOUIZE 1	A6410410	BASSE DE L'ESCARGOT	De sa source jusqu'à la limite des départements de la Meurthe et Moselle et du Bas-Rhin
55	FRCR383	LONGEAU	A81-0210	LONGEAU	Réservoir biologique
57	FRCR411	SARRE 1	A9000840	RUISSEAU DU PRE LEMOINE	Le ruisseau du Pré Lemoine et ses affluents et sous affluents de sa source jusqu'à la Sarre blanche
57	FRCR411	SARRE 1	A9-0100	SARRE BLANCHE	La Sarre blanche et ses affluents et sous affluents de la limite des départements du Bas-Rhin et de la Moselle jusqu'à la Sarre rouge
67	FRCR411	SARRE 1	A9-0100	SARRE BLANCHE	La Sarre blanche de sa source jusqu'à la limite des départements du Bas-Rhin et de la Moselle
57	FRCR411	SARRE 1	A9010300	SARRE ROUGE	La Sarre rouge et ses affluents et sous affluents de sa source jusqu'à la Sarre blanche
57	FRCR411	SARRE 1	A9010520	RUISSEAU D'ABRESCHVILLER	Le ruisseau d'Abreschviller et ses affluents et sous affluents de sa source jusqu'à la Sarre rouge
57	FRCR411	SARRE 1	A9010800	RUISSEAU DE SAINT-QUIRIN	Le ruisseau de Saint-Quirin et ses affluents et sous affluents de sa source jusqu'à la Sarre rouge
57	FRCR411	SARRE 1	A9010940	RUISSEAU DE VOYER	Le ruisseau de Voyer et ses affluents et sous affluents de sa source jusqu'à la Sarre rouge
57	FRCR437	EICHEL 2	A9220300	RUISSEAU DE GRENTZBACH	Le ruisseau de Grentzbach et ses affluents et sous affluents de sa source jusqu'à la limite des départements du Bas-Rhin et de la Moselle
67	FRCR437	EICHEL 2	A9220300	RUISSEAU DE GRENTZBACH	Le ruisseau de Grentzbach de la limite des départements du Bas-Rhin et de la Moselle jusqu'à l'Eichel
57	ND	GAILBACH	A9370300	RUISSEAU LE GAILBACH	Le Gailbach et son affluent le Hofbrunnen
55	FRB1R472	MEUSE 3	B-0000	MEUSE	La Meuse de la masse d'eau "Canal de l'Est Branche-Nord 1" à la masse d'eau "Ruisseau du Franc Ban"
88	NEANT	NEANT	B1000650	RUISSEAU DE BOENE	Cours principal et l'ensemble des affluents et sous-affluents de la source jusqu'à sa confluence avec le Mourzon

Liste des cours d'eau du bassin Rhin-Meuse mentionnée au 1° du l'article L.2 14-17 du Code de l'Environnement

Dpt	MASSE D'EAU SDAGE		TRONCON		LIMITE
	CODE	NOM	CODE	NOM	
88	NEANT	NEANT	B1030310	RUISSEAU DE LA PLANCHOTTE	Cours principal uniquement, de la source jusqu'à sa confluence avec le Mouzon
88	NEANT	NEANT	B1030320	RUISSEAU DE DAMBLAIN	Cours principal uniquement, de la source jusqu'à sa confluence avec le ruisseau de la Planchotte
88	FRB1R488	RUISSEAU DE SAUVILLE	B1030440	RUISSEAU DE SAUVILLE	Cours principal et l'ensemble des affluents et sous-affluents de la source jusqu'à sa confluence avec le Mouzon
55	FRB1R507	LA MEHOLLE	B2110300	LA MEHOLLE	Le ruisseau de la Prêle de sa source à la Meuse
55	FRB1R513	MARSOUPE	B2220570	LA MARSOUPE	Le ruisseau de Marsoupe et ses affluents de sa source jusqu'à la Meuse
55	FRB1R472	MEUSE 3	B2250540	LA PRELE	Le ruisseau de la Prêle de sa source à la Meuse
55	FRB1R524	FRANC BAN	B2350380	LE FRANC BAN	Le ruisseau du Franc-Ban et ses affluents de sa source jusqu'à sa confluence avec la Meuse
55	FRB1R529	FORGES	B3040300	FORGES/MONZEVILLE	Le ruisseau de Forges et ses affluents de sa source jusqu'à sa confluence avec la Meuse
54	FRB1R701	CRUSNES 1	B41-0200	CRUSNES	La Crusnes de sa résurgence au Moulin de Bernawé jusqu'à la Piennes
54	FRB1R547	CRUSNES 2	B4120350	NANHEUL	Le Nanheul et ses affluents de sa source jusqu'à la Crusnes
08 55	FRB1R562	MARCHE	B4620300	LA MARCHE	La Marche et le ruisseau des Courvées de la frontière franco-belge jusqu'à la Chiens
08	FRB1R569	RUISSEAU DE LA GIVONNE	B5000300	RUISSEAU LA GIVONNE	Le ruisseau de la Givonne et ses affluents de sa source jusqu'à la Meuse
08	FRB1R572	VRIGNE 1	B5040300	RUISSEAU LA VRIGNE	La Vrigne et ses affluents de sa source jusqu'au ruisseau de Claire inclus
08	B1R575	RUISSEAU DE BAIRON	B5140570	RUISSEAU DU MOULIN	Le ruisseau du Moulin (du Bois de Villers) et ses affluents de sa source jusqu'au ruisseau du Bairon
08	FRB1R587	RUISSEAU DE ST-JEAN (AFFL. SEMOY)	B6100440	RUISSEAU DE SAINT-JEAN	Le ruisseau de Saint-Jean et ses affluents de sa source jusqu'à la Semoy
08	FRB1R585	SEMOY	B6110100	LA SEMOY	Tout son cours français
08	FRB1R594	RUISSEAU DES MANISES	B7040570	RUISSEAU DES MANISES	Tout son cours français
08	FRB1R595	ALYSE	B7050480	RI D'ALYSE	De la source à la confluence
08	FRB1R600	VIROIN 2	B7130200	VIROUIN	Tout son cours français
08	FRB1R605	HULLE	B7310300	RIVIERE LA HULLE	La Hulle et ses affluents de sa source jusqu'à sa confluence avec la Houille



PREFET DE LA REGION LORRAINE

SECRETARIAT GÉNÉRAL
POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES

ARRÊTÉ

S.G.A.R. n° 2012- 549 en date du 28 DEC. 2012

établissant la liste des cours d'eau mentionnée au 2° du I de l'article L.214-17 du code de l'environnement sur le bassin Rhin-Meuse

oooo

**LE PRÉFET DE LA RÉGION LORRAINE
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SECURITE EST
PRÉFET COORDONNATEUR DU BASSIN RHIN-MEUSE
PRÉFET DE LA MOSELLE
CHEVALIER DANS L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

VU la directive cadre européenne sur l'eau n°2000/60/CE du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour la politique communautaire dans le domaine de l'eau ;

VU les articles L.214-17 et R.214-107 et suivants du code de l'environnement ;

VU la circulaire n°DEVO0803331C du 6 février 2008 relative au classement des cours d'eau au titre de l'article L.214-17-I du code de l'environnement et aux obligations qui en découlent pour les ouvrages ;

VU la circulaire n°DEVO0821080C du 15 septembre 2008 relative à l'étude de l'impact des classements des cours d'eau sur les différents usages de l'eau ;

VU la circulaire n°DEVO0919945C du 17 septembre 2009 relative à l'organisation de la procédure de révision des classements de cours d'eau, complétant les circulaires du 6 février 2008 et du 15 septembre 2008 ;

VU les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux des parties françaises des districts hydrographiques du Rhin et de la Meuse approuvés par arrêté préfectoral en date du 27 novembre 2009 pour la période 2009-2015, notamment les dispositions T3-O3-D2, T3-O3.2.2-D1, T3-O3.2.2-D2, T3-O3.2.2-D3, T3-O3.2.2-D4, T3-O3.2.2-D5 ainsi que les cartes mentionnées dans ces dispositions ;

VU les schémas d'aménagement et de gestion des eaux approuvés sur le bassin Rhin-Meuse ;

VU les avant-projets de listes transmis par les préfets à l'issue des concertations départementales qui se sont déroulées de janvier 2010 à avril 2011 et les observations formulées à ces occasions ;

VU l'harmonisation des avant-projets départementaux par la commission administrative de bassin du 22 juin 2011 ;

VU l'étude de l'impact des classements sur les différents usages de l'eau sur le bassin Rhin-Meuse ;

VU les avis des conseils généraux et des établissements publics territoriaux de bassin consultés de juin 2012 à octobre 2012 ;

VU l'avis du comité de bassin du 30 novembre 2012 ;

VU le document technique d'accompagnement des classements ;

CONSIDÉRANT les engagements pris par la France pour la reconstitution des populations d'anguilles et les mesures de restauration de la continuité écologique qui s'imposent en conséquence ;

CONSIDÉRANT la contribution de la restauration de la continuité écologique à l'atteinte des objectifs environnementaux de la directive cadre européenne sur l'eau n°2000/60/CE du 23 octobre 2000 ;

CONSIDÉRANT par ailleurs les liens hydrographiques au sein des districts internationaux du Rhin et de la Meuse ;

SUR proposition de la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Lorraine, déléguée de bassin Rhin-Meuse ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er}

L'annexe jointe au présent arrêté fixe la liste des cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux mentionnés au 2° du I de l'article L.214-17 du code de l'environnement, sur lesquels tout ouvrage doit être géré, entretenu, et équipé selon les règles définies par l'autorité administrative, en concertation avec le propriétaire ou, à défaut, l'exploitant pour assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs dans un délai de cinq ans après la publication de la liste en annexe.

ARTICLE 2

La mention : « le cours d'eau X et ses affluents » implique que sont considérés comme affluents tous les affluents et sous affluents correspondant à l'ensemble du bassin hydrographique amont dans la section où le cours d'eau est classé.

ARTICLE 3

Sauf précision contraire, les cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux, au sens du présent arrêté, incluent leurs annexes hydrauliques, bras et autres dérivations participant à l'écoulement de la majeure partie ou d'une partie significative du débit de leurs eaux et au fonctionnement de leur écosystème.

ARTICLE 4 :

L'étude de l'impact des classements et le document technique d'accompagnement détaillant les informations hydrographiques, les critères justifiant le classement issu des concertations et consultations locales, ainsi que la cartographie des cours d'eau listés, sont consultables sur le site internet <http://www.lorraine.developpement-durable.gouv.fr/> de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement de Lorraine, DREAL de bassin Rhin-Meuse. Ils sont tenus à la disposition du public à la DREAL Lorraine, 2 rue Augustin Fresnel BP 95038 57071 Metz Cedex 03, ainsi que dans les préfectures des départements aux adresses suivantes :

Département	Adresse
Bas-Rhin	5 place de Broglie BP 1070 67073 STRASBOURG CEDEX
Moselle	9, place de la Préfecture B.P. 71014 57034 METZ CEDEX 1
Haut-Rhin	7 rue Bruat BP 489 68020 COLMAR CEDEX
Ardennes	1 place de la Préfecture 08011 CHARLEVILLE MEZIERES CEDEX
Meuse	40 rue du Bourg B.P. 512 55012 BAR LE DUC CEDEX
Meurthe-et-Moselle	1 rue Préfet Claude Erignac 54016 NANCY CEDEX
Vosges	1 place Foch 88026 EPINAL CEDEX
Haute-Marne	89, rue de la Victoire de la Marne 52011 CHAUMONT CEDEX

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Strasbourg, 31 avenue de La Paix, BP 1038F, 67070 Strasbourg Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 6 :

Le présent arrêté sera publié au *Journal Officiel* de la République française ainsi qu'au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Lorraine, ainsi qu'au recueil des actes administratifs des préfectures des Ardennes, de la Haute-Marne, de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, de la Moselle, du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et des Vosges.

ARTICLE 7 :

Les préfets des départements des Ardennes, de la Haute-Marne, de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, de la Moselle, du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et des Vosges, ainsi que les directeurs régionaux de l'environnement de l'aménagement et du logement, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LE PRÉFET DE LA RÉGION LORRAINE,
PRÉFET COORDONNATEUR
DU BASSIN RHIN-MEUSE,



NACER MEDDAH

POUR COPIE CONFORME A L'ORIGINAL

Pour le Préfet,

L'Attachée

Chef du Pôle de Coordination Régionale

Béatrice PRADAYROL-MARTINELLI

ANNEXE À L'ARRÊTÉ SGAR N° 2012-544 EN DATE DU 28/11/2012

LISTE DES COURS D'EAU DU BASSIN RHIN-MEUSE MENTIONNÉE AU 2° DU I DE L'ARTICLE L.214-17 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Liste des cours d'eau du bassin Rhin-Meuse mentionnée au 2° de l'article L.214-17 du Code de l'Environnement

Dpt	MASSE D'EAU SDAGE		TRONCON		LIMITES
	CODE	NOM	CODE	NOM	
68	FRCR18	ILL 3	A-0030	L'ILL	De la confluence de la Largue jusqu'à la masse d'eau Ill 4 à Illzach
68	FRCR19	ILL 4	A-0030	L'ILL	
67 et 68	FRCR20	ILL 5	A-0030	L'ILL	De la Masse d'eau Ill 3 à Illzach jusqu'à la confluence de la Lauch
67	FRCR21	ILL 6	A-0030	L'ILL	De la confluence de la Lauch jusqu'au Horgiessen
67	FRCR22	ILL 7	A-0030	L'ILL	L'Ill et ses bras, notamment le Mühlbach d'Huttenheim, du Horgiessen jusqu'au canal de décharge de l'Ill
68	FRCR23	LUCELLE	A0080300	LA LUCELLE	L'Ill et ses bras, notamment les Mühlbach d'Ilkirch-Graffenstaden, du canal de décharge de l'Ill jusqu'à sa confluence dans le Rhin
68	FRCR53, FRCR54, FRCR706, FRCR707, FRCR57	DOLLER 1, DOLLER 2, DOLLER 3, DOLLER 4, DOLLER 5	A12-0200	LA DOLLER	Tout son cours français
68	FRCR58	SEEBACH	A1200750	RUISSEAU SEEBACH	De sa source jusqu'à la confluence avec l'Ill
68	FRCR63	GROSS RUNZGRABEN	A1250640	RUISSEAU GROSS RUNZGRABEN	Tout son cours
68	FRCR708, FRCR709	THUR 2, THUR 3	A14-0200	LA THUR	Tout son cours
68	FRCR70	LANGMATTRUNTZ	A1410770	RUISSEAU LANGMATTRUNTZ	Du barrage de Kruth-Wildenstein (excité) jusqu'à la confluence du Steinbyrunz
68	FRCR70	LANGMATTRUNTZ	A1410810	RUISSEAU BRUCKENBACH	Tout son cours
68	FRCR71	RIMBACHRUNTZ	A1420350	RUISSEAU RIMBACHRUNTZ	Tout son cours
68	FRCR72	BRUSCHER	A1420570	RUISSEAU BRUSCHER	Tout son cours
68	FRCR73	WALDRUNZ	A1430340	RUISSEAU LE WALDRUNZ	Tout son cours
68	FRCR74	WISSBACH	A1430690	RUISSEAU WISSBACH	Tout son cours
68	FRCR75	ERZENBACH	A1440460	RUISSEAU ERZENBACH	Tout son cours
68	FRCR77	LAUCH 1	A15-0200	LA LAUCH	De sa source jusqu'à la confluence avec le Grosse Sulzbach
68	FRCR82	OHMBACH	A1530300	RUISSEAU L'OHMBACH	Tout son cours
68	FRCR82	OHMBACH	A1530550	RUISSEAU LE HOLTZCANAL	Tout son cours
68	FRCR84, FRCR85, FRCR86, FRCR87	FECHT 1, FECHT 2, FECHT 3, FECHT 4	A2-0100	LA FECHT	De sa source jusqu'à la confluence avec l'Ill
68	FRCR93	ALTENWEIHERBACH	A2000530	RUISSEAU ALTENWEIHERBACH	Tout son cours
68	FRCR94	RUISSEAU DIT "LA FECHT"	A2000730	RUISSEAU DIT "LA FECHT"	Tout son cours
68	FRCR95	PETITE FECHT	A2020300	RUISSEAU LA PETITE FECHT	Tout son cours
68	FRCR97, FRCR98	WEISS 1, WEISS 2	A21-0200	LA WEISS	De la confluence des ruisseaux du lac blanc et du lac noir jusqu'à la Fecht

Liste des cours d'eau du bassin Rhin-Meuse mentionnée au 2° de l'article L.214-17 du Code de l'Environnement

Dpt	MASSE D'EAU SDAGE		TRONCON		LIMITES
	CODE	NOM	CODE	NOM	
68	FRCR97	WEISS 1	A2100340	RUISSEAU DU LAC NOIR	Limite amont au pied du barrage
68	FRCR97	WEISS 1	A2100340	RUISSEAU DU LAC BLANC	Limite amont au pied du barrage
68	FRCR99	RUISSEAU DE TANNACH	A2100490	RUISSEAU DE TANNACH	Tout son cours
68	FRCR100	BECHINE	A2110300	LA BECHINE	Tout son cours
68	FRCR101	URE	A2120320	RUISSEAU L'URE	Tout son cours
68	FRCR103	SEMBACH	A2140480	RUISSEAU LE SEMBACH	Tout son cours
68	FRCR104	STRENGBACH	A2150300	RUISSEAU LE STRENGBACH	Tout son cours
68	FRCR710	BREITBRUNNENWAS SER	A2160530	RUISSEAU LE BREITBRUNNENWASSER	Tout son cours
68	FRCR710	BREITBRUNNENWAS SER	A2160600	RUISSEAU LE BRUNNENWASSER	Tout son cours
68	FRCR710	BREITBRUNNENWAS SER	A2160861	RUISSEAU LE SPITZBRUNNEN	Tout son cours
68	FRCR107	HORGIESSEN	A2210400	RUISSEAU L'HORGIESSEN	Tout son cours dans le Haut-Rhin
68	FRCR107	HORGIESSEN	A2210460	RUISSEAU LE BERGENBACH	Tout son cours
68	FRCR107	HORGIESSEN	A2210480	RUISSEAU L'ECKENBACH	Tout son cours
67	FRCR20	ILL 5	A2220612	RUISSEAU LE NEUGRABEN	Le Neugraben de sa source jusqu'à l'ill
68	FRCR108	ORCHBACH	A2220620	RUISSEAU L'ORCHBACH	Tout son cours
68	FRCR108	ORCHBACH	A2220660	RUISSEAU LE RIEDBRUNNEN	Tout son cours
68	FRCR20	ILL 5	A2220692	RUISSEAU BENWASSER	Tout son cours
67	FRCR20	ILL 5	A2220772	SCHIFFWASSER	Le Schiffwasser du Bennwasser jusqu'au Neugraben
67	FRCR20	ILL 5	A2220801	GROSSSCHLUCHT	Le Grossschlucht du Neugraben jusqu'à l'ill
67	FRCR20	ILL 5	A2220822	RUISSEAU L'OBERRIEDGRABEN	L'Oberriedgraben du Bennwasser jusqu'à l'ill
67	FRCR20	ILL 5	A2220842	KLEINSCHLUCHT	Le Kleinschlucht du Grossschlucht jusqu'à l'Oberriedgraben
67	FRCR20	ILL 5	A2220892	UNTERRIEDGRABEN	L'Unterriedgraben sur tout son cours
67 et 68	FRCR106	BLIND	A22-0200	BLIND	La Blind de sa source jusqu'à l'ill
67 et 68	FRCR106	BLIND	A2260590	RUISSEAU LE SCHEIDGRABEN	Le Scheidgraben de sa source jusqu'à la Blind
67	FRCR106	BLIND	A2260710	RUISSEAU LE NEUGRABEN	Le Neugraben de sa source jusqu'à la Blind
67	FRCR106	BLIND	A2260800	BUTTENWASSER	Le Buttenwasser de sa source jusqu'à la Blind
67	FRCR106	BLIND	A2260902	INTERMITTLENGRABEN	L'Intermittengraben du Neugraben jusqu'à la Blind
67	FRCR106	BLIND	A2260930	TIEFGRABEN	Le Tiefgraben de sa source jusqu'à l'Intermittengraben
67	FRCR112	GIESSEN 1	A23-0200	GIESSEN	De sa source jusqu'au ruisseau de Charbes
67	FRCR112	GIESSEN 1	A23-0200	GIESSEN	Le Giessen de Sélestat du ruisseau de Charbes jusqu'au Sonnenbach (ou Erlenbach)
67	FRCR112	GIESSEN 1	A23-0200	GIESSEN	Le Giessen de Sélestat du Sonnenbach (ou Erlenbach) jusqu'à la Liepvette

Liste des cours d'eau du bassin Rhin-Meuse mentionnée au 2° de l'article L.214-17 du Code de l'Environnement

Dpt	MASSE D'EAU SDAGE		TRONCON		LIMITES
	CODE	NOM	CODE	NOM	
67	FRCR113	GIESSEN 2	A23-0200	GIESSEN	Le Giessen de Sélestat de la Liepvrette jusqu'à la limite des communes de Scherwiller et de Sélestat
67	FRCR114	GIESSEN 3	A23-0200	GIESSEN	Le Giessen de Sélestat de la limite des communes de Scherwiller et de Sélestat jusqu'à l'ill
68	FRCR115, FRCR116	LIEPVRETTE 1, LIEPVRETTE 2	A23-0210	LIEPVRETTE	De la source jusqu'à la confluence du Rombach
67 et 68	FRCR117	LIEPVRETTE 3	A23-0210	LIEPVRETTE	La Liepvrette de la confluence du Rombach jusqu'au Giessen de Sélestat
67	FRCR112	GIESSEN 1	A2300530	RUISSEAU DIT "LE GIESSEN"	De sa source jusqu'au Kleiner Bach
67	FRCR112	GIESSEN 1	A2300530	RUISSEAU DIT "LE GIESSEN"	Le ruisseau dit "le Giessen" du Kleiner Bach jusqu'au Giessen de Sélestat
67	FRCR112	GIESSEN 1	A2310300	L'ERLENBACH	De sa source jusqu'au Giessen de Sélestat
67	FRCR112	GIESSEN 1	A2310460	RUISSEAU LE LUTTERBACH	De sa source jusqu'au Giessen de Sélestat
67	FRCR112	GIESSEN 1	A2310590	RUISSEAU DUMPFENBACH	De sa source jusqu'au Giessen de Sélestat
67	FRCR112	GIESSEN 1	A2310700	RUISSEAU LE LANGENTHAL	De sa source jusqu'au Giessen de Sélestat
68	FRCR118	ROMBACH	A2330860	RUISSEAU LE ROMBACH	Tout son cours
67	FRCR113	GIESSEN 2	A2350352	RUISSEAU LE MUHLBACH DE CHATENOIS	De la Liepvrette jusqu'au Giessen de Sélestat
67	FRCR21	ILL 6	A2360342	SCHWARZLACHBACH	Le Schwarzlachbach du Mühlbach d'Ebersmunster jusqu'à l'ill
67	FRCR21	ILL 6	A2360372	MUHLBACH D'EBERMUNSTER	Le Mühlbach d'Ebermunster de l'ill jusqu'au Schwarzlachbach
67	FRCR21	ILL 6	A2360402	AUBACH (dénomination BD Carthage) HOLTZGIESSEN (dénomination IGN)	L'Aubach du Mühlbach d'Ebersheim jusqu'à l'ill
67	FRCR21	ILL 6	A2360452	MUHLBACH D'EBERSHEIM (dénomination BD Carthage) HOLTZGIESSEN (dénomination IGN)	Le Mühlbach d'Ebersheim de l'ill jusqu'à l'Aubach
67	FRCR21	ILL 6	A2360502	BORNEN	Le Bornen de sa source jusqu'à l'ill
67	FRCR120	HANFGRABEN	A2360562	HAMBACH	L'Hambach du Hanfgraben jusqu'au Fossgraben
67	FRCR120	HANFGRABEN	A2360580	HANFGRABEN	Le Hanfgraben de sa source jusqu'à l'Hambach
67	FRCR21	ILL 6	A2370302	RUISSEAU LE PULWERGRABEN	Bras de l'ill sur les bords communaux de Sand et de Benfeld
67	FRCR21	ILL 6	A2370322	RUISSEAU MUHLKANAL	Bras de l'ill sur les bords communaux de Sand et de Benfeld
67	FRCR22	ILL 7	A2430312	LA PETITE ILL	Bras de l'ill de Fegersheim à Nordhouse
67	FRCR126	ANDLAU 2	A25-0200	ANDLAU	L'Andlau du Wilhelmsthal (= limites des masses d'eau Andlau 1 et Andlau 2) jusqu'à l'ill
67	FRCR127	SCHEEER	A25-0212	SCHEEER	La Scheer de l'Aubach jusqu'à l'Andlau
67	FRCR126	ANDLAU 2	A2510482	RUISSEAU LE MUHLBACH DE STOTZHEIM	Bras du cours d'eau l'Andlau sur le ban communal de Stotzheim
67	FRCR132	EHN 2	A26-0200	EHN	L'Ehn du ruisseau de Boersch jusqu'à la limite des masses d'eau "Ehn 2" et "Ehn 3"

Liste des cours d'eau du bassin Rhin-Meuse mentionnée au 2° du l'article L.214-17 du Code de l'Environnement

Dpt	MASSE D'EAU SDAGE		TRONCON		LIMITES
	CODE	NOM	CODE	NOM	
67	FRCR133	EHN 3	A26-0200	EHN	L'Ehn de la limite des masses d'eau "Ehn 2" et "Ehn 3" jusqu'au canal de l'Ehn
67	FRCR134	EHN 4	A26-0200	EHN	L'Ehn du canal de l'Ehn jusqu'à l'III
67	FRCR88	BRUCHE 1	A2-0110	BRUCHE	La Bruche et ses bras de sa source jusqu'à la Rothaine
67	FRCR89	BRUCHE 2	A2-0110	BRUCHE	La Bruche et ses bras de la Rothaine jusqu'au ruisseau de Framont
67	FRCR90	BRUCHE 3	A2-0110	BRUCHE	La Bruche et ses bras, notamment le "Mühlbach de Gresswiller", du ruisseau de Framont jusqu'à la Bruche artificielle
67	FRCR91	BRUCHE 4	A2-0110	BRUCHE	La Bruche de la Bruche artificielle jusqu'à l'III
67	FRCR92	BRUCHE ARTIFICIELLE	A2-0110	BRUCHE ARTIFICIELLE	La Bruche du Bras d'Altorf jusqu'à la Mossig
67	FRCR88	BRUCHE 1	A2700340	RUISSEAU DE CHALMEUCHE	De sa source jusqu'à la Bruche
67	FRCR88	BRUCHE 1	A2700360	RUISSEAU LA MOUSSIÈRE	De sa source jusqu'à la Bruche
67	FRCR88	BRUCHE 1	A2700400	RUISSEAU DE L'EVREUIL	De sa source jusqu'à la Bruche
67	FRCR88	BRUCHE 1	A2700500	RUISSEAU DE GRANDROUÉ	De sa source jusqu'à la Bruche
67	FRCR88	BRUCHE 1	A2700600	RUISSEAU DE SAULXURES	De sa source jusqu'à la Bruche
67	FRCR88	BRUCHE 1	A2700680	RUISSEAU DE CHAMPENAY	De sa source jusqu'à la Bruche
67	FRCR88	BRUCHE 1	A2700780	CLIMONTAINE	De sa source jusqu'à la Bruche
67	FRCR88	BRUCHE 1	A2710370	RUISSEAU DE LA CHERGOUTTE	De sa source jusqu'à la Bruche
67	FRCR88	BRUCHE 1	A2710670	RUISSEAU DE LA ROTHAINÉ	De sa source jusqu'à la Bruche
67	FRCR137	RUISSEAU D'ALBET	A2720320	RUISSEAU D'ALBET	De sa source jusqu'à la Bruche
67	FRCR138	RUISSEAU DE FRAMONT	A2720420	RUISSEAU DE FRAMONT	De sa source jusqu'à la Bruche
67	FRCR139	BARENBACH	A2720890	BARENBACH	De sa source jusqu'à la Bruche
67	FRCR90	BRUCHE 3	A2730300	RUISSEAU LE TOMMELSBACH	De sa source jusqu'à la Bruche
67	FRCR140	BASS DE RUSS	A2730380	BASS DE RUSS	De sa source jusqu'à la Bruche
67	FRCR141	NETZENBACH	A2730530	NETZENBACH	De sa source jusqu'à la Bruche
67	FRCR90	BRUCHE 3	A2740320	RUISSEAU LE MÜHLBACH SUR BRUCHE	De sa source jusqu'à la Bruche
67	FRCR90	BRUCHE 3	A2740362	BRAS D'URMATT	Bras de la Bruche
67	FRCR90	BRUCHE 3	A2740380	RUISSEAU EIMERBAECHEL	De sa source jusqu'au Bras d'Urmatt
67	FRCR90	BRUCHE 3	A2740460	RUISSEAU LE SOULTZBACH	De sa source jusqu'au Bras d'Urmatt
67	FRCR90	BRUCHE 3	A2740560	RUISSEAU GRENDÉLBACH	De sa source jusqu'à la Bruche
67	FRCR142	HASEL	A2740670	RUISSEAU LA HASEL	De sa source jusqu'à la Bruche
67	FRCR142	MAGEL	A2750380	RUISSEAU LA MAGEL	De sa source jusqu'à la Bruche
67	FRCR90	BRUCHE 3	A2760380	RUISSEAU LE STILLBACH	De sa source jusqu'à la Bruche
67	FRCR144	CANAL COULEAUX	A2760752	CANAL COULEAUX	Bras de la Bruche
67	FRCR145	MOSSIG 1	A28-0200	LA MOSSIG	De sa source jusqu'au ruisseau de Satbach

Liste des cours d'eau du bassin Rhin-Meuse mentionnée au 2° de l'article L.214-17 du Code de l'Environnement

Dpt	MASSE D'EAU SDAGE		TRONCON		LIMITES
	CODE	NOM	CODE	NOM	
67	FRCR146	MOSSIG 2	A28-0200	LA MOSSIG	Du ruisseau de Sabbach jusqu'à la Bruche
67	FRCR91	BRUCHE 4	A2850332	RUISSEAU LE DACHSTEINBACH	De la Bruche artificielle jusqu'à la masse d'eau "Bruche 4"
67	FRCR147	BRAS D'ALTORF	A2850752	BRAS D'ALTORF	Le Bras d'Altorf sur l'ensemble de son cours
67	FRCR22	ILL 7	A2880332	FOSSE DES FAUX REMPARTS	Bras de l'Ill sur le ban communal de Strasbourg
67	FRCR22	ILL 7	A2880362	L'AAR	Bras de l'Ill sur le ban communal de Strasbourg
67	FRCR22	ILL 7	A2880412	CANAL DE LA PAPERIE	Bras de l'Ill sur le ban communal de Strasbourg
67	FRCR154	MODER 3	A3-0100	MODER	La Moder du Moulin d'Unbrueck jusqu'au ruisseau des Jésuites, compris le canal de décharge de la ville de Haguenau, à l'exception toutefois de la Moder comprise entre la prise d'eau située rue Lerchenberg jusqu'à sa confluence avec le canal de décharge de la ville de Haguenau.
67	FRCR155	MODER 4	A3-0100	MODER	La Moder du ruisseau des Jésuites jusqu'au Landgraben
67	FRCR156	MODER 5	A3-0100	MODER	La Moder du Landgraben jusqu'au Rhin
67	FRCR160	SAUER 3	A3-0110	SAUER	La Sauer de l'Eberbach jusqu'au Rhin
67	FRCR172	SAUER 2	A3-0110	SAUER	La Sauer du Ruisseau Krumwieselgraben à l'Eberbach
57	FRCR164	ZINSEL DU NORD 1	A32-0200	ZINSEL DU NORD OU MODERBACH	La Zinsel du Nord ou Moderbach et ses affluents et sous affluents de sa source (ru de Krappenthal inclus) jusqu'à la confluence avec le Weissbach
67	FRCR179	ZORN 6	A34-0200	ZORN	La Zorn du canal de dérivation de la Zorn jusqu'à la Moder
67	FRCR197	LANDGRABEN	A35-0200	LANDGRABEN	Le Landgraben de la limite des communes de Berstett et d'Eckwersheim jusqu'à la Moder
67	FRCR197	LANDGRABEN	A3510710	MUHLBACH	Le Mühlbach de la limite des communes d'Owisheim et d'Eckwersheim jusqu'au Landgraben
67	FRCR197	LANDGRABEN	A3510740	SCHLOSSGRABEN	Le Schlossgraben de sa source jusqu'au Landgraben
67	FRCR197	LANDGRABEN	A3510930	RIEDGRABEN	Le Riedgraben de sa source jusqu'au Landgraben
67	FRCR197	LANDGRABEN	A3520690	MUHLRHEIN	Le Mühlrhein de sa source jusqu'au Landgraben
67	FRCR205	SELTZBACH	A37-0200	SELTZBACH	Le Seltzbach du Warsbach jusqu'à la Sauer
67	FRCR207	LAUTER	A38-0200	LAUTER	La Lauter de la frontière franco-allemande jusqu'au rejet de la station d'épuration de Wissembourg
67	FRCR207	LAUTER	A38-0200	LAUTER	La Lauter du rejet de la station d'épuration de Wissembourg jusqu'au barrage de Bienwald (exclus)
67	FRCR207	LAUTER	A38-0200	LAUTER	La Lauter du barrage de Bienwald (inclus) jusqu'à la frontière franco-allemande
88	FRCR208	MOSELLE1	A-0060	MOSELLE	Cours principal et l'ensemble des affluents et sous-affluents de la source jusqu'à sa confluence avec la Moselotte incluse
88	FRCR209, FRCR210, FRCR211	MOSELLE 2, MOSELLE 3, MOSELLE 4	A-0060	MOSELLE	Cours principal uniquement, de sa confluence avec Moselotte jusqu'à la limite du département des Vosges
54	FRCR211	MOSELLE 4	A-0060	MOSELLE	De la limite avec le département des Vosges jusqu'à sa confluence avec la Meurthe

Liste des cours d'eau du bassin Rhin-Meuse mentionnée au 2° de l'article L.214-17 du Code de l'Environnement

Dpt	MASSE D'EAU SDAGE		TRONCON		LIMITES
	CODE	NOM	CODE	NOM	
88	FRCR227 FRCR228	VOLOGNE1 VOLOGNE2	A43-0200	VOLOGNE	Cours principal et l'ensemble des affluents et sous-affluents de la source jusqu'à sa confluence avec le Barba incluse
88	FRCR229	VOLOGNE3	A43-0200	VOLOGNE	Cours principal uniquement de sa confluence avec le Barba jusqu'à sa confluence avec la Moselle
88	FRCR233	NICHE	A4400300	NICHE	Cours principal et l'ensemble des affluents et sous-affluents de la source jusqu'à sa confluence avec la Moselle
88	FRCR235	RUISSEAU D'ARGENT	A4400870	RUISSEAU D'ARGENT	Cours principal et l'ensemble des affluents et sous-affluents de la source jusqu'à sa confluence avec la Moselle
88	FRCR236	RUISSEAU DE SOBA	A4410840	RUISSEAU DE SOBA	Cours principal et l'ensemble des affluents et sous-affluents de la source jusqu'à sa confluence avec la Moselle
88	FRCR239	SAINTE OGER	A4440300	SAINTE OGER	Cours principal uniquement de la source jusqu'à la confluence avec la Moselle
88	FRCR240 FRCR241	DURBION1 DURBION2	A45-0200	DURBION	Cours principal uniquement de la source jusqu'à la confluence avec la Moselle
88	FRCR242	AVIERE	A46-0200	AVIERE	Cours principal uniquement du plan d'eau de Bouzey jusqu'à la confluence avec la Moselle
88	FRCR242	AVIERE	A46-0200	AVIERE	Cours principal uniquement de la source jusqu'au plan d'eau de Bouzey
88	FRCR277 FRCR278 et FRCR279	MEURTHE 1 MEURTHE 2 ET MEURTHE 3	A6-0100	MEURTHE	Cours principal et l'ensemble des affluents et sous-affluents de sa source jusqu'à la limite départementale entre les Vosges et la Meurthe-et-Moselle
54	FRCR280 et FRCR279	MEURTHE 4 ET MEURTHE 3	A6-0100	MEURTHE	De la frontière entre les départements de la Meurthe-et-Moselle et des Vosges jusqu'à sa confluence avec la Moselle
54 et 57	FRCR284, FRCR285 et FRCR286	VEZOUZE 1, VEZOUZE 2 ET VEZOUZE 3	A6-0110	VEZOUZE ET AFFLUENTS DIRECTS	Tout son cours et tout leur cours.
54 et 88	FRCR287, FRCR288 et FRCR289	MORTAGNE 1, MORTAGNE 2 ET MORTAGNE 3	A6-0120	MORTAGNE	Tout son cours
54, 67 et 88	FRCR296 et FRCR297	PLAINE 1 ET PLAINE 2	A62-0200	PLAINE ET SES AFFLUENTS EN RIVE GAUCHE	Tout son cours et tout leur cours.
88	FRCR287	MORTAGNE 1	A6620770	RUISSEAU LE SAINT FLORENT	Cours principal uniquement de la source jusqu'à la confluence avec la Mortagne
88	FRCR287	MORTAGNE 1	A6630350	RUISSEAU DE LA COLLINE DES EAUX (OU GAINDRUPT)	Cours principal uniquement de la source jusqu'à la confluence avec la Mortagne
88	FRCR287	MORTAGNE 1	A6650340	MONSEIGNEUR	Cours principal uniquement de la source jusqu'à la confluence avec la Mortagne
54 et 57	FRCR380, FRCR381	ORNE 1, ORNE 2	A8-0100	ORNE	De la frontière départementale entre la Meuse et la Meurthe-et-Moselle jusqu'à la Moselle
57	FRCR437	EICHEL 2	A9220300	RUISSEAU DE GRENTZBACH	Le ruisseau de Grentzbach et ses affluents et sous affluents de l'ancien moulin de Saint-Louis jusqu'à la limite des départements du Bas-Rhin et de la Moselle

Liste des cours d'eau du bassin Rhin-Meuse mentionnée au 2° du l'article L.214-17 du Code de l'Environnement

Dpt	MASSE D'EAU SDAGE		TRONCON		LIMITES
	CODE	NOM	CODE	NOM	
55 et 88	FRB1R471 et FRB1R472	MEUSE 2 ET MEUSE 3	B--0000	MEUSE	De la frontière départementale entre les départements de la Meuse et des Vosges jusqu'à la confluence avec la Scance
55	FRB1R507	LA MEHOLLE	B2110300	LA MEHOLLE	La Méholle de sa source à la Meuse
55	B1R513	MARSOUPE	B2220570	MARSOUPE ET SES AFFLUENTS	Le ruisseau de Marsoupe et ses affluents de sa source jusqu'à la Meuse
55	FRB1R524	FRANC BAN	B2350380	FRANC BAN ET SES AFFLUENTS	Le ruisseau du Franc-Ban et ses affluents de sa source jusqu'à sa confluence avec la Meuse
55	FRB1R529	FORGES	B3040300	FORGES/MONZEVILLE	Le ruisseau des Forges et le ruisseau de Montzeville sur tout leur cours
08, 54 et 55	FRB1R722 et FRB1R723	CHIERS 2 ET CHIERS 3	B4--0100	CHIERS	De la confluence avec la Crusnes jusqu'à la confluence avec la Meuse
54	FRB1R701 et FRB1R547	CRUSNES 1 ET CRUSNES 2	B41-0200	CRUSNES	Tout son cours
54 et 55	FRB1R552	OTHAIN 3	B43-0200	OTHAIN	De la confluence du ravin de grand Vau jusqu'à la Chiens